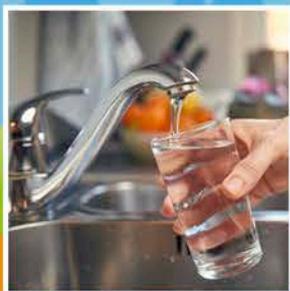


TARN-ET-GARONNE



Rapport d'activités 2018

CONSEIL DÉPARTEMENTAL



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr



Une activité riche dans un cadre budgétaire maîtrisé

Lors de sa session consacrée au budget primitif 2018, le Conseil départemental a approuvé la conclusion du pacte financier proposé par le Gouvernement aux collectivités territoriales les plus importantes. Aux termes de ce document contractuel, le Département s'engage à contenir à 1,2 % la croissance annuelle de ses dépenses de fonctionnement en contrepartie de la stabilité des dotations qui lui sont attribuées par l'État.

Cette cible de 1,2 % représente une contrainte forte dans un contexte de légère reprise de l'inflation et alors que, notamment dans le domaine social, de grandes masses de dépenses évoluent spontanément à la hausse tout en échappant à l'arbitrage de l'assemblée. L'opportunité d'adhérer au dispositif ne fait toutefois aucun doute, les réductions prévues des concours financiers de l'État dans l'hypothèse d'un dépassement sont en effet plus sévères en cas de refus de signer.

Finalement, l'objectif a été tenu : les dépenses de fonctionnement au sens du pacte financier n'ont augmenté en 2018 que de 1 %. Chaque Tarn-et-Garonnais peut s'en féliciter car c'est cet effort qui permet au Conseil départemental de continuer à investir sans alourdir la pression fiscale.

Dans le même temps, la mise en oeuvre du programme de montée en débit de Tarn-et-Garonne numérique, l'adoption du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), l'approbation du programme définitif de travaux de valorisation de la pente d'eau de Montech, la définition des 3 schémas d'organisation sociale et médico-sociale 2017-2021, le renforcement des aides aux séjours en classe de découverte à destination des collégiens et élèves ou encore la réorganisation des services sociaux de proximité sont autant d'initiatives et réalisations qui, parmi de nombreuses autres, ont jalonné l'année 2018.

Ce qu'il faut retenir du présent rapport qui, obligatoire, rend compte de l'activité des services de la collectivité, c'est donc, d'une part, que le sérieux budgétaire n'est pas incompatible avec une action publique vigoureuse, à condition de rechercher une meilleure efficacité et que, d'autre part, la bonne gestion, loin de s'opposer à la conduite de politiques utiles et justes au bénéfice des citoyens, en est le préalable.

Christian ASTRUC
Président du Conseil départemental

Sommaire

POUR UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET ATTRACTIF

DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES

Moderniser et sécuriser le réseau routier

Le syndicat départemental d'énergie du tarn-et-garonne

Mener une politique ambitieuse de développement du très haut débit

MAINTENIR DES ÉQUIPEMENTS, DES SERVICES ET UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Soutenir le développement territorial

Organiser le territoire et le maintien des services de proximité

PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

Organiser la promotion du territoire dans le cadre du schéma départemental du tourisme et des loisirs

Porter des projets d'envergure

POUR UNE SOCIÉTÉ ÉPANOUIE ET ÉMANCIPÉE

ÊTRE UN ACTEUR MAJEUR DE L'INCLUSION SOCIALE

Protéger l'enfance et soutenir la famille

Favoriser le retour à l'emploi

Prendre en compte les fragilités

Favoriser l'accès au logement et accompagner les parcours

S'INVESTIR DANS LA TRANSMISSION DES SAVOIRS

Accompagner les élèves

Développer l'enseignement supérieur

FACILITER L'ACCÈS A UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE DE QUALITÉ

Ouvrir à la démarche culturelle et artistique

Conforter l'offre sportive des territoires

POUR UNE ACTION DURABLE AU BÉNÉFICE DES TARN-ET-GARONNAIS

LE CHOIX DE LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Préserver la ressource en eau

Protéger les sites sensibles

Garantir la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale

OPTIMISER LES RESSOURCES DANS UN CADRE FINANCIER CONTRAINT

Mobiliser les services ressource pour une meilleure efficacité



LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX 2015 2021



LE PRÉSIDENT

Élu par les conseillers départementaux pour 6 ans, le Président incarne l'exécutif du Département. Il dirige l'administration, met en œuvre et accomplit les décisions de l'assemblée. Il élabore le budget, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la collectivité.

L'ASSEMBLÉE PLEINIÈRE

C'est l'organe délibérant du Département. Elle définit les grandes orientations de la politique départementale. Son président la réunit en séances publiques au moins une fois par trimestre.

Les séances publiques sont préparées lors des commissions spécialisées au sein desquelles siègent les élus. Ces commissions étudient les dossiers qui viendront à l'ordre du jour et émettent un avis, afin d'éclairer les décisions de l'assemblée.

1^{ère} Commission : finances

Président : Gérard HÉBRARD

Vice-Présidente : Brigitte BARÈGES

Secrétaire : Jean-Philippe BÉSIERS

Membres :

Jean-Michel BAYLET

Jérôme BEQ

Véronique CABOS

José GONZALEZ

Marie-José MAURIÈGE

Véronique RIOLS

Dominique SARDEING-RODRIGUEZ

2^{ème} Commission : affaires générales, personnel

Président : Léopold VIGUIÉ

Vice-Présidente : Brigitte BARÈGES

Secrétaire : Marie-Claude NÈGRE

Membres :

Jean-Claude BERTELLI

Véronique COLOMBIÉ

Francine DEBIAIS

Jean-Luc DEPRINCE

Gérard HÉBRARD

Véronique RIOLS

Dominique SARDEING-RODRIGUEZ

3^{ème} Commission : solidarité, santé, action sociale, handicap et logement

Présidente : Maryse BAULU

Vice-Président : Pierre MARDEGAN

Secrétaire : Véronique COLOMBIÉ

Membres :

Catherine BOURDONCLE

Monique FERRERO

José GONZALEZ

Colette JALAISE

Marie-José MAURIÈGE

Marie-Claude NÈGRE

Léopold VIGUIÉ

4^{ème} Commission : travaux publics, voirie, bâtiments départementaux

Président : Jean-Claude BERTELLI

Vice-Président : Gérard HÉBRARD

Secrétaire : Véronique RIOLS

Membres :

Mathieu ALBUGUES

Jérôme BEQ

Jean-Philippe BÉSIERS

Catherine BOURDONCLE

Francine DEBIAIS

Jean-Luc DEPRINCE

Michel WEILL

5^{ème} Commission : éducation, enseignement supérieur, sport

Présidente : Frédérique TURELLA-BAYOL

Vice-Présidente : Colette JALAISE

Secrétaire : Marie-Claude NÈGRE

Membres :

Maryse BAULU

Jérôme BEQ

Jean-Claude BERTELLI

Ghislain DESCAZEUX

Pierre MARDEGAN

Marie-José MAURIÈGE

Denis ROGER

6^{ème} Commission : agriculture, économie et ruralité

Présidente : Véronique COLOMBIÉ

Vice-Présidente : Véronique CABOS

Secrétaire : Jean-Claude BERTELLI

Membres :

Mathieu ALBUGUES

Véronique RIOLS
Francine DEBIAIS
Jean-Luc DEPRINCE
Liliane MORVAN
Denis ROGER
Léopold VIGUIÉ

7^{ème} Commission : aménagement du territoire, tourisme et patrimoine

Présidente : Francine DEBIAIS
Vice-Présidente : Marie-José MAURIÈGE
Secrétaire : Brigitte BARÈGES
Membres :
Mathieu ALBUGUES
Véronique CABOS
Jean-Luc DEPRINCE
Jean-Michel HENRYOT
Christiane LE CORRE
Liliane MORVAN
Frédérique TURELLA-BAYOL

8^{ème} Commission : environnement

Président : Michel WEILL
Vice-Président : Jean-Claude BERTELLI
Secrétaire : Denis ROGER
Membres :
Maryse BAULU
Brigitte BARÈGES
Jérôme BEQ
Francine DEBIAIS
Colette JALAISE
Dominique SARDEING-RODRIGUEZ
Frédérique TURELLA-BAYOL

9^{ème} Commission : culture et patrimoine

Président : Ghislain DESCAZEAX
Vice-Président : Jean-Michel HENRYOT
Secrétaire : Monique FERRERO
Membres :
Brigitte BARÈGES
Maryse BAULU
Francine DEBIAIS
Marie-José MAURIÈGE
Marie-Claude NÈGRE
Denis ROGER
Frédérique TURELLA-BAYOL

L'assemblée s'est réunie 4 fois en 2018 et a produit 158 délibérations.

LA COMMISSION PERMANENTE

Le Président du Conseil départemental préside chaque mois la commission permanente composée de 9 Vice-Présidents et 9 membres issus des groupes politiques de l'Assemblée départementale. Elle règle les affaires courantes du Département, dans le cadre des délégations d'attributions qui lui sont consenties par l'Assemblée départementale.

Président : Christian ASTRUC

Vice-Présidents :

Marie-José MAURIÈGE : 1^{ère} Vice-Présidente
Pierre MARDEGAN : 2^{ème} Vice-Président
Jean-Michel HENRYOT : 3^{ème} Vice-Président
Gérard HÉBRARD : 4^{ème} Vice-Président
Jean-Philippe BÉSIERS : 5^{ème} Vice-Président
Véronique RIOLS : 6^{ème} Vice-Présidente
Colette JALAISE : 7^{ème} Vice-Présidente
Jérôme BEQ : 8^{ème} Vice-Président
Véronique CABOS : 9^{ème} Vice-Présidente

Autres Membres :

Francine DEBIAIS
Jean-Luc DEPRINCE
Marie-Claude NÈGRE
Michel WEILL
Christiane LE CORRE
Dominique SARDEING-RODRIGUEZ
Ghislain DESCAZEAUX
Mathieu ALBUGUES
Monique FERRERO

La commission permanente s'est réunie 10 fois en 2018 et a produit 316 délibérations.

<http://www.ledepartement.fr/>

Pour un territoire attractif et équilibré

lutter contre la fracture territoriale

Espace périphérique, le Tarn-et-Garonne est menacé de dévitalisation malgré une forte croissance démographique. Refusant la logique de fracture territoriale de plus en plus perceptible, le Département, acteur majeur du dynamisme des entreprises, en charge de la solidarité territoriale, s'engage pleinement pour un développement équilibré du territoire tarn-et-garonnais.

2018
Rapport
d'**activités**
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
TARN-ET-GARONNE



POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET ÉQUILIBRÉ

DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES

MODERNISER ET SÉCURISER LE RÉSEAU ROUTIER

- 2 520 km de réseau
- Plus de 12 M€ de travaux en 2018
- 658 interventions urgentes

Le Département met en œuvre des politiques d'aménagement, de conservation, d'exploitation et d'entretien d'un réseau routier de 2 520 kilomètres et d'un ensemble d'ouvrages d'art de 1 200 ponts, murs ou dispositifs de soutènement, tunnels et ouvrages d'ouvertures supérieures à 2 mètres. La recherche de la qualité, de la sécurité, du maintien du niveau de service, de l'efficacité, de l'innovation et du développement durable, détermine l'ensemble des actions déployées dans ce domaine.

Le Département a en charge la sécurité et le confort des conditions de mobilité des Tarn-et-Garonnais.

Les interventions sur le réseau

• Au total en 2018 : 57 opérations, dont 9 réalisées en régie, se sont achevées pour un montant de 11 813 639 €

Les principaux chantiers en 2018 :

La remise en état de chaussées hors agglomération :

- RD 115 à Nègrepelisse
- RD 820 à Réalville

- RD 926 de Septfonds à Caylus
- RD 927 à Villemade



- RD 928 à Beaumont-de-Lomagne
- RD 953 à Saint-Loup
- RD 999 de Verlhac-Tescou à Saint-Nauphary

Les aménagements de sécurité routière :

- RD 2 à Durfort-Lacapelette



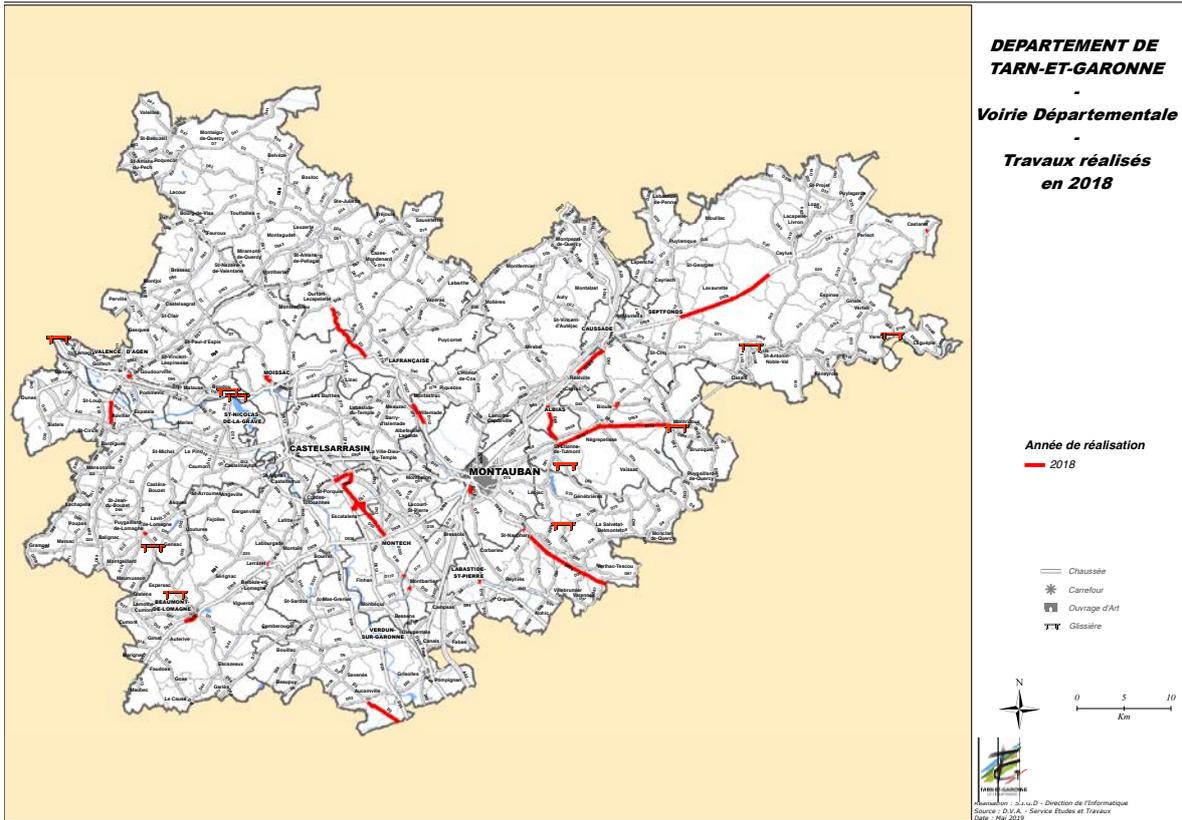
- carrefour RD 813/RD 958 à Castelsarrasin
- carrefour RD 927/RD 112 à Villemade

Les réparations importantes sur les ouvrages d'art :

- le pont Bowstring RD 51 à Escatalens



- le pont de Brousse RD 115 à Saint-Antonin-Noble-Val



Les réfections de couche de roulement en traverse urbaine en accompagnement de travaux communaux :

- RD 15 à Lavit-de-Lomagne
- RD 999 à Saint-Nauphary



La sécurité routière

La signalisation des routes et intersections et la sécurité routière sont au cœur de la politique départementale en matière de voirie et d'aménagement.

Le programme d'investissement en matière de signalisation verticale permanente s'est poursuivi et a été complété par la mise en place de nouveaux panneaux afin de répondre aux demandes de modification des régimes de vitesse et de priorité, ainsi qu'aux besoins d'équipement des carrefours nouvellement aménagés.

En matière de sécurité routière, le Département était présent lors des réunions du Comité de pilotage de la Sécurité Routière, dirigé par la Préfecture de Tarn-et-Garonne.

Le Plan d'Actions de Sécurité Routière 2018 a été entièrement réalisé sur la base de quatre enjeux visant, d'une part, à protéger les usagers vulnérables de la route et, d'autre part, à lutter contre les comportements accidentogènes, notamment les addictions au volant.

Par ailleurs, l'abaissement de la vitesse

maximale autorisée de 90 à 80 km/h sur les routes à double sens sans séparateur central, a été décidée par l'État par décret numéro 2018-487 et publié au journal officiel du 17 juin 2018, a contribué à renforcer la sécurité routière. Cette mesure, applicable depuis le 1^{er} juillet 2018, a nécessité la dépose de 46 panneaux limitant la vitesse à 90 km/h (à l'approche des radars automatiques) et la pose de 83 panneaux limitant la vitesse à 80 km/h mais aussi à 90 km/h dans les sections à 3 voies sécurisées (avec ligne continu d'un côté).

Le coût total de cette opération s'est élevé à 22 209,97 € TTC. Il a été pris en charge par le Département puis remboursé par l'État après réalisation.

En matière de comptages routiers, près de 300 mesures ont été effectuées en 2018, elles permettent de connaître l'intensité du trafic VL et PL mais aussi les vitesses pratiquées par les usagers.

La viabilité hivernale

- En 2018, 658 interventions d'urgence pour 2 600 heures de travail

Au quotidien, les services de la voirie sont responsables de la viabilité du réseau, notamment en période hivernale, avec 12 circuits de déneigement, opérationnels 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, tous réalisés en régie par les 160 agents des 4 subdivisions départementales.

Une information des usagers a été réalisée par le biais de plusieurs médias :

- le n° vert renseignant sur l'état des routes,
- le site internet du Département, <http://www.ledepartement.fr/>
- les réseaux sociaux,
- la presse contactée et alimentée par les informations des services départementaux.



La conservation du Domaine public routier départemental

- production de 635 arrêtés d'occupation du domaine public, 10 arrêtés permanents de circulation, 178 arrêtés temporaires de circulation (travaux) en 2018,
 - plus de 450 avis sur autorisation des sols ont été émis et 40 participations à des procédures d'urbanisme lancées,
 - 228 courriers en 2018, pour formaliser les diverses demandes et engagements de la collectivité au titre de la gestion foncière.
- La politique de conservation du Domaine Public Routier Départemental a été mise en œuvre dans le respect du Règlement de Voirie en vigueur, de même que l'application de la décision du Conseil départemental de participer à l'élaboration ou à la révision des documents d'urbanisme prévisionnels.

La gestion des propriétés départementales, existantes ou futures, exercée au plan des cessions ou des acquisitions foncières (pour nouveaux projets et travaux), nécessite un suivi quotidien des tâches d'organisation matérielle des transferts de propriété (commande des plans d'arpentage, rapports à l'Assemblée, préparation et suivi des actes notariés).

Un soutien déterminé à la ligne LGV

En 2018, la période de pause dans l'avancement du projet de Ligne à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse, s'est prolongée dans l'attente des décisions ministérielles qui s'appuieront sur la Loi d'Orientation des Mobilités 2019 en lecture au Sénat.

Dans l'attente, les études sur les enjeux et les conséquences sur les déplacements dans l'hypothèse de la création de la gare de Montauban – Bressols, se sont poursuivies. **L'étude d'opportunité sur la création d'un échangeur autoroutier sur l'A62 au droit de Montech, cofinancée à hauteur de 50 000 € par le Département a conclu favorablement.**

Vinci/ASF a ainsi conclu à l'opportunité et à la faisabilité technique et économique de la création d'un échangeur, dont les caractéristiques et la géométrie restent à définir, sur la base des 5 versions conçues et proposées. Cette étude conséquente a été présentée aux collectivités partenaires, dont le Département, et a été transmise au ministère le 19 mars 2018.

Par ailleurs, **la Direction départementale des territoires a piloté, en partenariat avec les trois principales collectivités du Tarn-et-Garonne : le Département, le Grand Montauban, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, une étude générale sur les déplacements dans le sud du département.**

En lien avec une étude similaire en cours sur le nord de la métropole Toulousaine, l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse aire métropolitaine a porté un diagnostic complet actuel et proposé des projections aux horizons 2025 et 2040 sur les forces et faiblesses, menaces et opportunités que présente et présentera le territoire étudié.

Cette première phase de diagnostic, présentée au Comité de Pilotage en fin d'année 2017, a été suivie d'une phase de construction d'un schéma directeur des mobilités qui devrait déboucher sur l'élaboration d'un programme d'actions opérationnel.

LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU TARN-ET-GARONNE

Dans le cadre du développement territorial, le Département veille à la qualité de l'alimentation électrique en zones rurales, via le Syndicat départemental, partenaire incontournable des Maires dans ce domaine.

Une subvention de 686 021 € en 2018 a été votée au Syndicat départemental pour permettre de réaliser 18 renforcements basse tension dans les zones rurales.

MENER UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE DÉVELOPPEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT

- Près d'1 M€ de participation départementale en 2018

En regroupant le Conseil départemental et les communautés de communes de Tarn-et-Garonne, la création du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique en Février 2016 a permis la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement numérique (le « SDAN ») porté par le Département depuis 2012.

Pour accomplir sa mission première d'aménagement numérique, deux temps d'intervention ont été organisés :

- le premier dès la fin 2016, avec l'attribution à Orange d'un marché de montée en débit de l'ADSL, pour

permettre d'apporter rapidement une solution confortable sur les secteurs où les usagers demeureraient particulièrement pénalisés par une insuffisance de débit.

- le second avec le **déploiement de la fibre optique jusque dans les foyers (FttH – Fiber to the Home)**, entreprises et sites publics tarn-et-garonnais, pour achever la résorption de la fracture numérique.

Le programme de montée en débit de l'ADSL

- 79 opérations prévues
- 16 000 foyers impactés
- Coût : 12,3 M€

En 2018, 44 équipements de montée en débit ADSL ont été mis en service sur l'ensemble du département pour près de 7 000 foyers impactés.

Ce programme a été arrêté en juin 2016 par le Conseil syndical de Tarn-et-Garonne Numérique selon le périmètre souhaité par chaque intercommunalité lors des rencontres locales qui ont précédé, au printemps 2016.

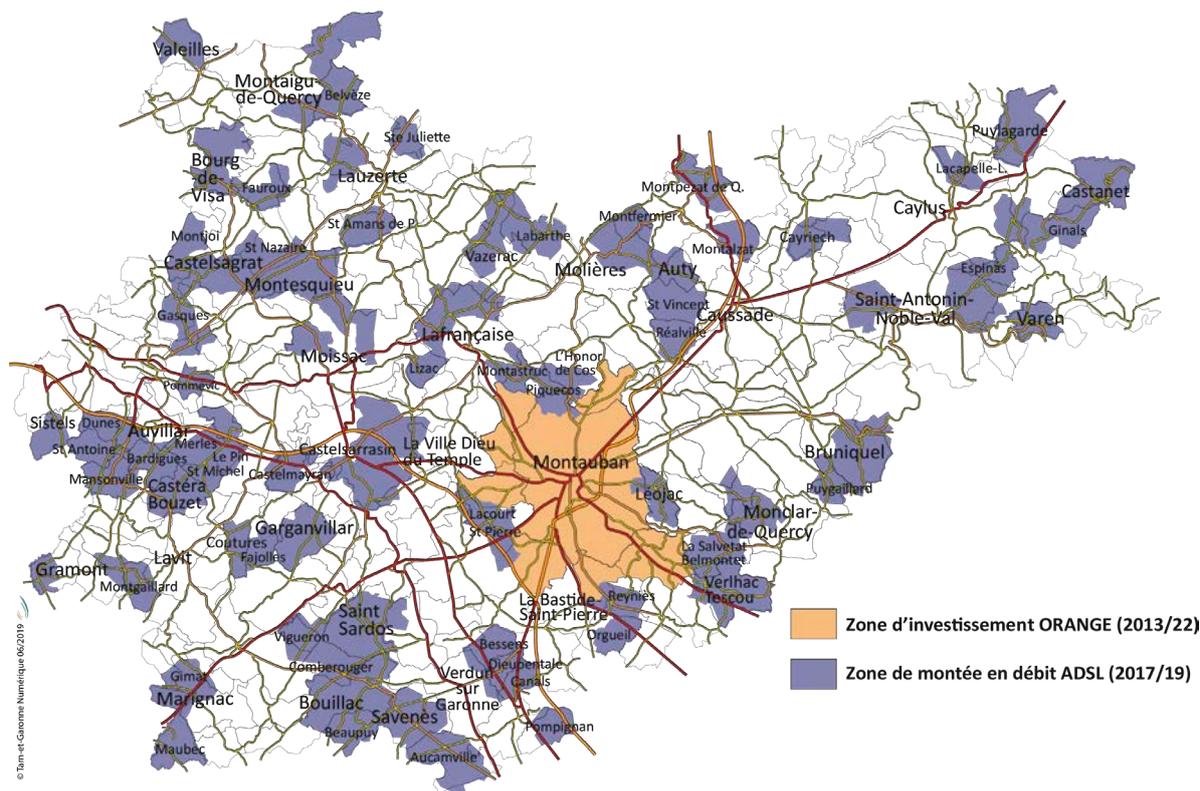
Ce programme qui compte 79 opérations pour près de 16 000 foyers impactés verra ses 7 derniers équipements mis en service d'ici la fin du mois d'août 2019 pour 6 d'entre-deux et à l'automne concernant celui de Comberouger pour lequel l'opticalisation du central de Bouillac par Orange est prérequis (en cours).

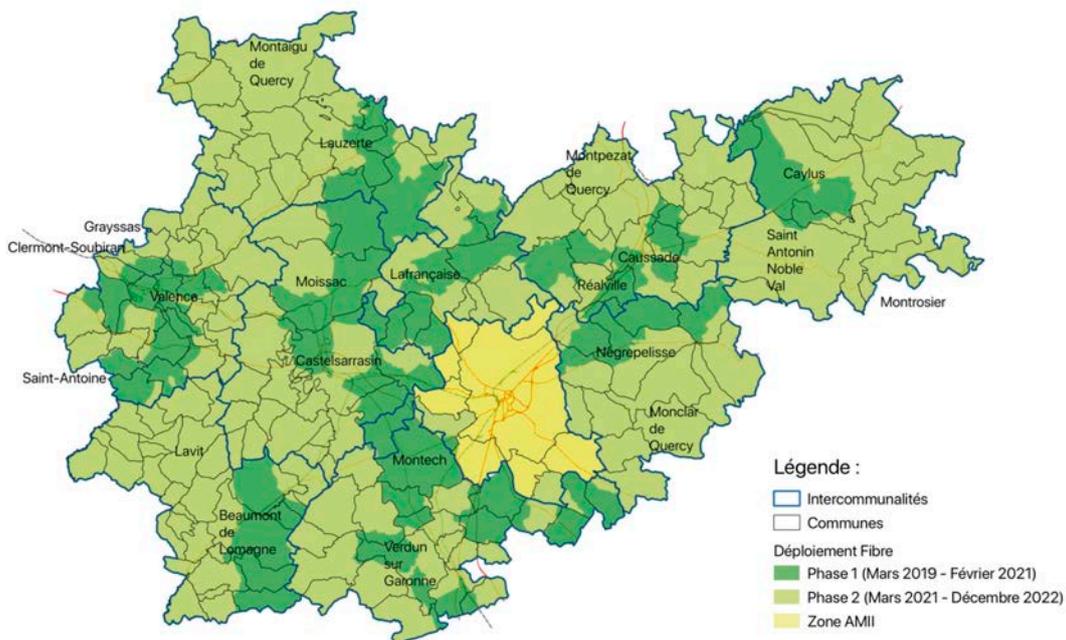
En 2018, Tarn-et-Garonne Numérique a intégré à ce programme de montée en débit ADSL l'ensemble des préconisations d'ingénierie permettant la réutilisation d'un maximum de ces équipements et des liens de collecte optique dans le cadre du programme FttH.

Le coût total de ce programme de montée en débit ADSL s'établit à près de 12,3 M€.

Le lancement du programme 100% Fibre Optique

- 100% des foyers en fibre optique fin 2022
- Coût global prévisionnel : 244 M€
- Part publique prévisionnelle : 21,7 M€





Décidé en octobre 2017 par le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, le choix de mettre en place une délégation de service public (DSP) concessive pour financer, construire et exploiter un réseau fibre optique jusque chez l’abonné (FttH) a fait l’objet de plusieurs étapes de consultations formelles à l’issue desquelles un appel à candidatures a été lancé, en avril 2018.

Suite à un vote unanime le Conseil syndical de Tarn-et-Garonne Numérique a, le 7 Janvier 2019, signé un contrat de DSP Concessive avec Altitude Infrastructure, dont les grandes caractéristiques sont les suivantes :

- 100% des foyers du département (environ 103 000) équipés en fibre optique d’ici fin 2022 (hors 8 communes du Grand Montauban en cours d’équipement sur fonds privés depuis 2013),
- 30 ans de durée d’exploitation par Octogone Fibre, société de projet créée par Altitude Infrastructure,
- coût global du projet évalué à 244 M€,
- part publique de 21,7 M€,
- redevances sur 30 ans à hauteur de 10,8 M€.

Financement prévisionnel du haut et très haut débit

- 34 M€ de part publique
- 19,13 M€ acquis de l’État
- 8 M€ attendus de la Région
- 6,8 M€ de financements locaux prévus (Département 2/3 et EPCI 1/3)

Au total, le programme de montée en débit ADSL et 100% Fibre atteignent 34 M€ d’investissements publics répartis entre L’État, la Région, le Département et les EPCI. La signature de la convention DSP permet d’entrevoir la finalisation du plan de financement comme suit :

S’agissant de l’État, un accord de principe de financement avait été octroyé en juillet 2014 pour un montant de 23,7 M€ (dont près de 10 M€ en option). Celui-ci portait sur un programme qui prévoyait, à échéance 2025, 35 000 prises fibre optique et 4 000 prises de montée en débit ADSL pour un investissement public global considéré de 73 M€.

Initiée à la signature de la convention DSP en début d’année, l’instruction du dossier d’accord définitif de l’État a abouti en avril dernier à l’octroi de 19,13 M€ de subvention, sur les 34 M€ de part publique

(soit 56,3%).

Concernant la contribution de la Région, une première subvention de 6,3 M€ avait été octroyée en décembre 2014 en écho au 1er accord de principe de financement de l'État. Cette subvention fait l'objet actuellement d'un nouveau parcours d'instruction, à la lumière des nouvelles ambitions du programme tarn-et-garonnais et des nouveaux critères de la politique régionale.

La contribution régionale visée est de l'ordre de 8 M€.

Enfin, le **reste à charge du Département et des EPCI** (réparti selon la clé 2/3 CD82 et 1/3 EPCI) ne pourra pas être inférieur à 20% de l'assiette. L'objectif visé est ainsi de stabiliser cette part locale à 6,8 M€.

L'amélioration de la couverture de Téléphonie Mobile

Entre janvier 2017 et juin 2018, le dispositif « d'appel à projet France Mobile » a permis à 33 communes tarn-et-garonnaises de signaler leurs difficultés de couverture mobile auprès de l'Etat, en vue de bénéficier d'un dispositif de financement de nouveaux points hauts mobiles sur fonds publics, après examen contradictoire des opérateurs.

Au printemps 2018, en renonçant à 3 M€ de redevances des opérateurs sur les fréquences mobiles en échange d'une obligation pour ces derniers d'équiper des secteurs ciblés par la puissance publique, l'État signe le « New Deal » mobile. En Juillet 2018, l'État lance un nouveau dispositif de couverture ciblée qui prend le relais avec un financement 100 % privé.

L'installation d'une « équipe projet locale » sous la co-présidence de la Préfecture et du Conseil départemental, et qui associe notamment l'Association des Maires de Tarn-et-Garonne et Tarn-et-Garonne Numérique, a été assurée dès le mois de

septembre 2018.

Depuis, et à trois reprises, Tarn-et-Garonne Numérique a été sollicité pour établir des critères objectifs de couverture mobile des communes ayant signalé des difficultés sur la plateforme France Mobile en 2017 et 2018, et permettre à l'Equipe projet de prioriser au mieux les sites à remonter.

Ces arbitrages de l'équipe projet se font sous la contrainte d'une dotation de 11 sites jusqu'en 2020 ne permettant pas l'intégration de toutes les communes candidates, les dotations de 2021 et 2022 n'étant pas encore connues.

À ce stade des priorisations :

- 1 seul secteur fait l'objet d'un aménagement qui sera opérationnel au premier semestre 2020 : Ginals ;

- 3 secteurs sont programmés pour le démarrage d'un aménagement d'ici la fin du premier semestre 2019 : Laffite, Lachapelle/Mansonville/St Jean du Bouzet et Varennes/Verlhac-Tescou ;

- 4 secteurs font l'objet d'études radio contradictoires, préalables à une programmation : Angeville/Couture/Fajolles, Génébrières/Vaïssac, Espinas, Montesquieu ;

- 4 secteurs sont en file d'attente pour intégrer la procédure : Asques/Castera-Bouzet, Saint-Paul-d'Espis, Durfort-Lacapelette, Cazes-Mondenard/Vazerac.

À noter que plusieurs demandes de révision de cette dotation ont été formulées en octobre 2018 et mars 2019 par le Préfet, le Président du Conseil départemental, et le Président de Tarn-et-Garonne Numérique notamment auprès de la Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du Territoire, du président de l'association des Maires de France, du directeur de l'Agence France Mobile, sans retour probant à ce stade.

Le développement des usages du numérique

En parallèle de ses interventions en matière d'aménagement numérique, qui offrent désormais la perspective de la fibre optique pour tous les territoires, Tarn-et-Garonne Numérique initie son action en faveur du développement des usages, conformément aux missions qui lui sont confiées et aux dispositions de la Loi pour une République Numérique (2016) qui l'oblige à prendre en compte cette dimension.

Un Schéma de Développement des Usages et des Services Numériques (SDUSN) va notamment être élaboré dans les prochains mois, associant l'ensemble des territoires et des acteurs à la structuration de politiques départementales sur les usages numériques.

Il fixera ainsi un cap au développement du numérique sur certains sujets comme les échanges entre les services publics et les citoyens, les mobilités et les nouvelles formes de travail sur le territoire, les usages dédiés à la communauté éducative, l'autonomie des publics fragiles, les « territoires intelligents », etc.

Enfin, le site internet de Tarn-et-Garonne Numérique, en cours de développement, renseignera à partir de l'automne prochain sur les programmes d'aménagement numériques et l'éligibilité des publics et les modalités d'accès aux offres. Il prévoira également à son ouverture un portail départemental open data qui permettra à l'ensemble des collectivités qui le souhaitent d'ouvrir certaines de leurs données au public et de faire face à leur obligation en la matière.

MAINTENIR DES EQUIPEMENTS, DES SERVICES ET UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le Département reste le partenaire privilégié des communes et des communautés de communes pour accompagner leur développement : il intervient dès la conception des projets, par sa politique de soutien à l'ingénierie territoriale, jusqu'à leur financement, avec un large panel de subventions adaptées aux besoins des collectivités rurales.

Ainsi, au-delà de l'exercice de ses compétences propres, le Département accompagne les communes et leurs groupements dans la mise en œuvre et le financement de leurs projets locaux.

Ces interventions en faveur du développement des territoires, de l'activité et de l'égalité, s'inscrivent dans la vocation du Département à incarner la solidarité territoriale reconnue dans la loi NOTRe.

De nouvelles dispositions pour l'ingénierie territoriale

- En 2018, 43 contrats de mandats en cours
- Conseils et assistance à plus de 40 collectivités
- 60 dossiers de demandes de subventions

Le fonds de concours départemental d'aide aux collectivités locales affecté initialement au financement des études préalables et des missions de conduite d'opération engagées par les communes ou leurs groupements a été supprimé et remplacé par une nouvelle politique de

soutien à l'ingénierie territoriale votée lors du Budget primitif 2018.

Service spécialisé du Département, Tarn et Garonne Conseils Collectivités (TGCC) intervient désormais auprès des collectivités pour apporter des services d'assistance technique dans des domaines variés, aux communes et intercommunalités définies par la loi : ainsi 188 communes de moins de 5 000 habitants et 4 EPCI de moins de 15 000 habitants qui peuvent bénéficier de ces services.

TGCC apporte méthode et savoir-faire à toutes les étapes de la vie d'une opération (construction, réhabilitation...), guide les élus dans leur recherche de financement, assiste la maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre des procédures administratives obligatoires à la réalisation de travaux.

Ce service intervient gratuitement, sur la base de 10 jours maximum par opération, et 5 jours par an pour des conseils ponctuels.

Les subventions aux collectivités locales pour la réalisation d'équipements structurants

- Plus de 7 M€ engagés en 2018

Les projets subventionnables s'inscrivent dans les domaines d'intervention suivants :

Bâtiments communaux

- entretien et création des bâtiments communaux,
- salles polyvalentes, culturelles, de réunion et locaux périscolaires,
- réhabilitation du patrimoine commémoratif.



Habitat et cadre de vie

- actions publiques de mise en valeur des bourgs,
- travaux d'investissement pour les aménagements de villages,
- résorption de l'habitat insalubre,
- création de lotissements de qualité.

Voirie

- dotation annuelle aux communes et EPCI pour les travaux d'investissement sur la voirie communale,
- travaux d'accompagnement sur les abords des routes départementales en zone urbaine, aménagement de carrefour,
- réfection des ponts situés sur la voirie communale,
- dégâts exceptionnels et imprévus sur la voirie communale,
- répartition du produit des amendes de police,
- aide à l'aménagement d'aires de covoiturage et au développement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Le traitement de ces dossiers a été dématérialisé en 2018 : les collectivités peuvent directement saisir les demandes et en suivre l'évolution sur le portail départemental.

<https://cd82prod.mgcloud.fr/aides>

Les contrats d'équipement :

- 45 contrats d'équipement en cours
- Pour un montant de subventions total de 6,66 M€

Le Département soutient les communes en contractualisant les subventions qu'il leur attribue à travers des contrats d'équipement.

Chaque contrat arrêté avec une commune prévoit un programme d'investissement à exécuter sur trois à cinq ans et détermine l'aide globale afférente à la mise en œuvre des politiques mobilisables (bâtiments communaux, cadre de vie, voirie, scolaire, sport, logement...).

Cet outil permet de privilégier une vision du développement à moyen terme et bénéficier d'une trésorerie en début d'opération.

<https://cd82prod.mgcloud.fr/aides>

ORGANISER LE TERRITOIRE ET LE MAINTIEN DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

L'État et le Département portent conjointement l'élaboration du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public conformément à la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et à la Loi Notre.

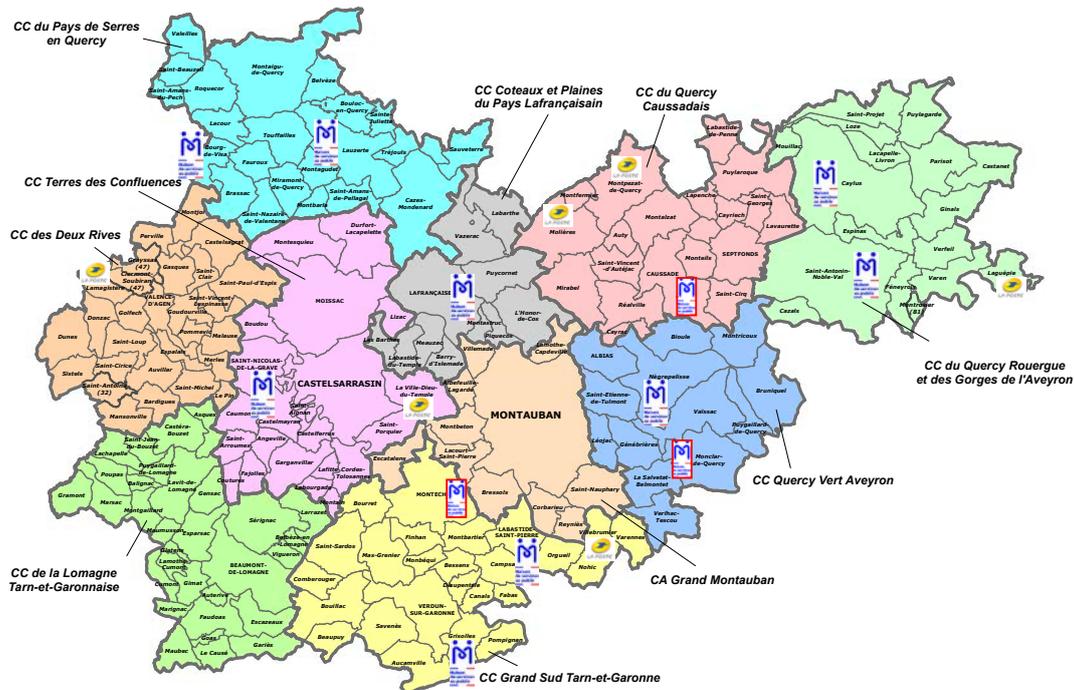
L'objectif, particulièrement crucial en zone rurale, est de faciliter l'accès aux services publics pour tous et toutes quels que soient les modes de vie, les pratiques et les usages.

En juin 2018, notre assemblée départementale a validé le SDAASP pour la période 2018/2023, qui a été entériné par arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2018.

Des groupes de travail rassemblant les partenaires référents ont été mis en place pour chacun des trois axes prioritaires identifiés dans le schéma et son plan d'actions sur 6 ans. Ils ont pour prérogative de suivre l'avancement des réalisations et de fixer les priorités annuelles d'actions ; ils se sont réunis à plusieurs reprises en 2018.

Au titre de l'axe 1, développer les services à la population, l'objectif issu des réflexions des groupes de travail est de consolider le maillage territorial des services au public et homogénéiser l'offre de services proposés au sein des Maisons de Services au Public (MSAP). Dans ce cadre plusieurs actions ont été menées en 2018 dont une première étape sous forme d'éductour au mois de mai 2018, qui a permis d'aller à la rencontre des

Les maisons de services au public en Tarn-et-Garonne



MSAP, de mieux connaître leurs activités, et de distinguer les différents niveaux de services proposés par chacune des structures.

À l'initiative du Département une réunion de réseau impliquant les animateurs des MSAP, leurs référents ainsi que les opérateurs locaux et nationaux a été organisée au Conseil départemental le 14 septembre lors de laquelle il a été présenté un outil intranet qui participe au partage des informations au sein du réseau des MSAP.

Au titre de l'axe 2, faciliter l'installation des professionnels de santé en vue d'améliorer la couverture d'accès aux soins, l'objectif affiché est de mobiliser des moyens pour favoriser l'installation de médecins généralistes dans le département, et notamment dans les zones les plus affectées par la désertification médicale.

À ce titre le conseil départemental s'est mobilisé autour d'un public spécifique, à savoir les jeunes internes en médecine générale.

Dans ce cadre, des actions de communication envers ce public ont été renouvelées en 2018 comme la réédition du livret d'accueil des internes venant en stage dans le département. Une délégation d'élus et de techniciens se sont également rendus le 3 octobre dernier à la faculté de médecine de Toulouse pour assister au choix des internes et apporter des renseignements pratiques aux étudiants concernés par un stage dans notre département.

En parallèle, le Département soutient l'investissement en faveur de l'exercice médical regroupé à travers le financement des créations et extensions des Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) portées par les collectivités et labellisées par l'Agence Régionales de Santé (ARS).

À ce titre, en 2018, les travaux de construction des MSP de Lavit, Beaumont de Lomagne et de Lafrançaise ont débutés, portés respectivement par les communautés de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et des Coteaux de Plaines du Pays Lafrançaisain, cofinancées par le Département à hauteur de 150 000 € chacune.

Enfin, **au titre de l'axe 3, favoriser le développement et les usages du numérique,** et parallèlement au programme d'aménagement de Tarn-et-Garonne numérique, l'action a été concentrée sur la préparation de l'arrivée de la télémédecine sur le territoire par l'élaboration d'un état des lieux de la connectivité des sites recensés par l'ARS.

Le schéma de présence postale

Le Département siège à la Commission départementale de Présence Postale Territoriale, instance de concertation entre la Poste et les élus locaux sur l'organisation des bureaux de poste dans le département.

Dans ce cadre, il concourt à soutenir les requêtes des communes dans leur défense du maintien du service postal, notamment en zone rurale, auprès du groupe La Poste.

Ainsi, en 2018, en appui à la mise en œuvre du SDAASP, le Département a participé à mobiliser le fonds de péréquation sur la réhabilitation de la MSAP postale de Montpezat de Quercy et le financement de l'intranet départemental pour le réseau des MSAP.

Le SDIS (service départemental d'incendie et de secours)

Le Département participe annuellement au budget du SDIS, pour un montant de 8 056 307 € en 2018.

Il s'est engagé, via une convention pluriannuelle à soutenir l'effort d'investissement du SDIS pour réhabiliter les divers centres de secours et améliorer l'environnement de travail des équipes volontaires et professionnelles.

Soutien à une économie agricole de proximité

Depuis de nombreuses années, le Département a mis en œuvre des politiques d'aides à l'agriculture et à l'agro-alimentaire, complémentaires à celles de la Région.

La loi portant Nouvelle Organisation des Territoires de la République (NOTRe) a eu pour effet de modifier le cadre d'intervention des collectivités territoriales au premier rang desquelles figurent les départements et les régions.

La loi NOTRe permet toutefois au Département de poursuivre ses politiques en matière :

- d'aménagement foncier, qui demeure une compétence obligatoire, en application de la loi de développement des territoires ruraux du 23 février 2005,
- de sécurité sanitaire (article 95 de la loi NOTRe - L 2215-8 et L 3321-1 du code général des collectivités territoriales) par le biais de notre Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD), tant pour la prévention des risques que pour la gestion des crises sanitaires,
- de tourisme, compétence partagée, au rang duquel l'agrotourisme occupe une place importante en Tarn-et-Garonne,
- de cofinancements, par convention avec la Région et en complément de celle-ci.

Assainissement des terres

- En 2018, 2 dossiers pour un budget de 11 057 €

Le Département subventionne les travaux d'entretien des fossés (à l'exclusion des ruisseaux et des fossés de bord de route) sous-maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale ou d'association foncière. Un délai d'éligibilité de 7 ans minimum a été retenu par l'assemblée départementale au BP 2018.

Subventions aux CUMA

- Pour 2018, 41 CUMA bénéficiaires pour un budget de 139 696 €

Ces aides sont destinées à l'acquisition de matériel agricole en commun.

Aménagement foncier

Les échanges amiables de parcelles agricoles améliorent la structure foncière des exploitations agricoles. Le Conseil départemental prenant en charge 80 % des frais.

Les travaux connexes sont également subventionnés, les critères de financement ayant été revus en 2018.

Aides aux investissements dans les entreprises du secteur agricole

Le Département subventionne les organisations de producteurs et les entreprises du secteur agricole, en complémentarité avec la Région pour l'acquisition, la modernisation, l'amélioration de l'équipement nécessaire à la production, la transformation et/ou la commercialisation des produits.

La politique « Bien manger en Tarn-et-garonne »

Adopté en octobre 2017, le plan départemental « Bien manger en Tarn-et-Garonne » a pour objectif d'une part de valoriser la production alimentaire locale en développant l'approvisionnement de proximité et d'autre part d'améliorer la qualité des repas distribués en restauration collective.

Sont ciblés principalement les collèges, le centre universitaire, la base de loisirs de Saint-Nicolas et l'IMEP de Mimizan, pour répondre également aux objectifs de la loi EGALIM du 30 octobre 2018 qui prévoit que 50 % des produits utilisés en restauration collective seront des produits locaux ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20 % de produits bio) à compter du 1^{er} janvier 2022.

À ce titre, afin d'améliorer **la qualité nutritionnelle ainsi que l'équilibre alimentaire dans les collèges**, des salad'bar y ont été installés afin d'éviter le gaspillage, un collège a bénéficié du dispositif un fruit pour la récré (l'ensemble des collèges sera couvert par le dispositif entre 2019 et 2020) et une convention proposant une incitation financière pour l'approvisionnement en produits frais, de saison et de proximité avec une participation de 10 cts supplémentaires/repas a été proposée fin 2018 à l'ensemble des établissements.

Dans le cadre du développement de **l'agrotourisme et des productions locales** il a été distribué gratuitement des goûters à base de fruits (concours agricole), mise à disposition un « bar à fruits » (13 jours de présence sur divers salons), réalisé la promotion des productions du département, et initié l'élaboration d'un annuaire de producteurs.

Par ailleurs, de nouveaux cahiers des charges ont été élaborés dans le cadre des marchés publics départementaux avec pour objectif de permettre aux producteurs locaux de soumissionner. Une formation des producteurs aux marchés publics a été réalisée de même qu'une sensibilisation auprès des acheteurs dans les collèges.

Il s'agira en 2019 de poursuivre et d'accentuer les animations réalisées, favorablement perçues par nos partenaires, afin de maintenir la dynamique engagée.

PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

ORGANISER LA PROMOTION DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DU TOURISME ET DES LOISIRS

Afin de mieux valoriser le territoire, et s'adapter aux nouvelles demandes, le Département a souhaité redéfinir ses priorités et ses objectifs en matière de développement touristique : il a adopté son schéma départemental du tourisme et des loisirs en 2017 pour une durée de 5 ans.

Trois priorités ont été définies :

- Construire et développer des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants
- Poursuivre et renforcer le développement qualitatif de l'offre en termes d'hébergements touristiques
- Renforcer l'organisation partenariale en accompagnant la mise en réseau des offices de tourisme

L'ADT – agence de développement touristique

- Budget global y compris salons : 1,350 M€

L'ADT est chargé de mettre en œuvre la politique du Département sur la base du nouveau schéma.

En termes de promotion départementale, l'ADT a participé à 15 salons grand public et professionnels en France et à l'étranger, a participé à différentes manifestations à vocation culturelle et touristiques, a mené des actions de communication presse (France et Espagne) ainsi que des campagnes d'affichage. Une refonte du site internet est en cours sur 2018.



En termes de développement et de qualification de l'offre, l'ADT a en particulier mené une mission de classement des meublés de tourisme, de labélisation de locations Clévacances, et de sites 'Tourisme et Handicap'.

En tant qu'animateur des acteurs de tourisme, l'ADT anime le Club des Sites départemental, organise des journées d'échange avec des professionnels et met en place des formations pour les offices de tourisme.

L'appui aux actions développées par les associations

- 76 demandes traitées
- 360 000 € d'aides

Le Département accompagne les associations et collectivités qui initient des actions de promotion du département ; ainsi en 2018, ce sont 65 opérations relevant de la politique de « soutien aux associations pour la promotion et l'attractivité touristique » qui ont globalement mobilisé des aides à hauteur de 313 397 €. Les Estivales du chapeau à Caussade et Septfonds, la fête de la Gastronomie portée par les restaurateurs de Tarn-et-Garonne, la manifestation Attitudes Rando à Moissac ou le marché des potiers à Caylus ont par exemple été subventionnés.



D'autre part, au titre du Fonds Départemental de Promotion, 11 associations ont bénéficié d'un total d'aides de 47 678 €.

Les aides aux collectivités locales en matière touristique

- 8 dossiers traités en 2018
- Pour un budget de 70 000 €

Le Conseil départemental soutient financièrement les communes et EPCI, au titre de leurs **investissements en matière d'équipements touristiques**.

À ce titre, ont été financés en 2018 des dossiers dans le domaine des équipements de loisirs liés à l'eau, d'aménagement de petit patrimoine le long du canal des 2 mers, de modernisation de halte nautique, et d'équipement numérique de musée.

PORTER DES PROJETS D'ENVERGURE

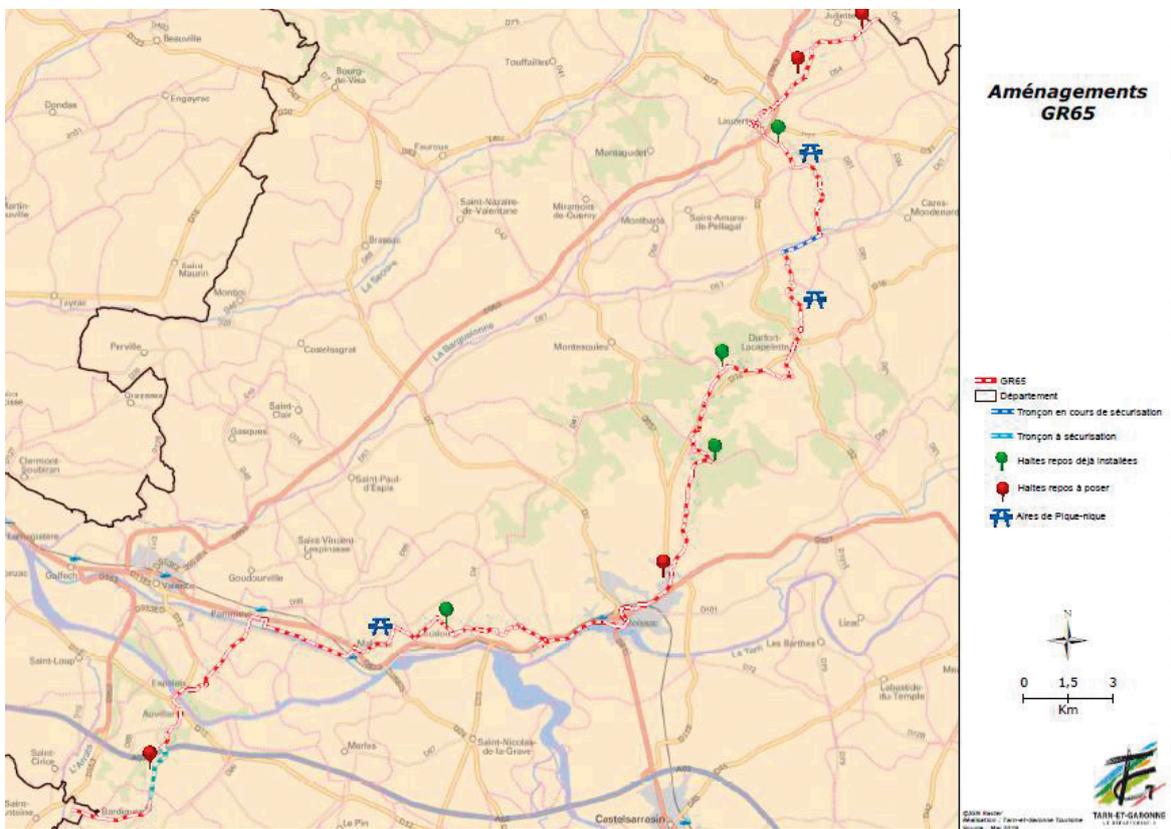
Le Département s'investit dans la réalisation d'équipements structurants, sur divers sites remarquables du territoire.

Valorisation touristique de la grotte de Bruniquel : le mystère Néandertal



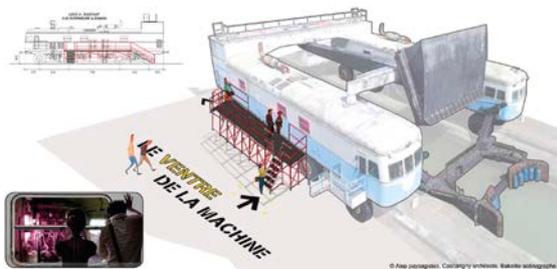
Le comité de pilotage de l'opération de valorisation culturelle, patrimoniale et touristique de la grotte de Bruniquel, coprésidé par le Préfet et le Président du Conseil départemental, a lancé en 2018, les études de programmation devant permettre d'évaluer le potentiel touristique du site et d'identifier des solutions de valorisation adaptées. Il a validé le diagnostic économique et touristique du projet présenté par le bureau d'étude, et a permis la mise en œuvre d'un plan de communication ambitieux porté par le Département, destiné à **promouvoir cette découverte de renommée internationale**.

Afin de pouvoir mettre en œuvre des mesures de protection du site de la grotte de Bruniquel menacée par l'exploitation d'une carrière qui génère des infiltrations d'eau en sous-sol, le site de la grotte a été **classé « Monument Historique »**.



La mise en valeur de la pente d'eau de Montech

- 3 maîtrises d'ouvrage concertées (Conseil départemental, communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, commune de Montech).
- projet global de 3,218 M€
- 1,8 M€ pour la maîtrise d'ouvrage départementale



Lors du vote des orientations budgétaires 2018, l'assemblée départementale a validé le programme définitif des travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale pour un coût de 1,8 M€ TTC, comprenant la mise en sécurité de la machine et la valorisation touristique de la pente d'eau.

Ce projet ambitieux, a nécessité en 2018 de travailler particulièrement la coordination des maîtrises d'œuvre des différentes opérations ainsi que les

plans de financements de chacun des partenaires, afin de garantir le démarrage concomitant de tous les travaux dès l'été 2019, avec une ouverture du site pour la période estivale 2020.

Aménagement du chemin de Saint Jacques de Compostelle

Le Département a, dans une première phase aménagé des aires de pique-nique le long du chemin de Saint Jacques.

Dans une deuxième phase, les tronçons dangereux du chemin situés sur des axes routiers départementaux seront sécurisés. Les acquisitions foncières ou conventionnements nécessaires sont en cours de finalisation sur les 12 communes traversées, avec les propriétaires privés et les communes.

Les travaux de sécurisation et de valorisation patrimoniale et culturelle du chemin de Saint Jacques de Compostelle démarreront en 2019.

Développement de la véloroute Gorges et Vallée de l'Aveyron

Lors du vote des orientations budgétaires de 2018, l'Assemblée départementale a adopté le programme d'aménagement, de sécurisation et de développement de l'itinéraire cyclable de la véloroute Vallée et Gorges de l'Aveyron.

Ce programme d'un montant de 137 915 € HT, soutenu financièrement dans le cadre du programme européen LEADER, prévoit des investissements en matière de signalisation routière pour jalonner la véloroute et 11 nouveaux itinéraires locaux développés dans le cadre du pôle de pleine nature par le PETR du pays Midi-Quercy.

En 2018, la totalité de la signalisation routière de jalonnement a été posée sur la véloroute sur l'axe départemental allant de Montauban à Laguépie, sur plus de 80 kms. Ce déploiement s'est accompagné d'actions de communication développées par l'ADT : identification d'une nouvelle identité visuelle pour l'itinéraire, lancement d'une campagne photographique durant la saison estivale.



En parallèle le comité d'itinéraire animé par France Vélo Tourisme a réuni le 26 mars 2018, l'ensemble des partenaires du projet. La deuxième phase de cette opération qui comporte la signalisation des 11 boucles locales et la pose des Relais d'Information Services à poser en

2019, est conditionnée à la signature de la convention de partenariat avec les collectivités locales portant la gestion des itinéraires et l'organisation de l'entretien.

Pour une société épanouie et émancipée

inclure, transmettre,
valoriser l'engagement

Le Conseil départemental entend favoriser l'épanouissement et l'émancipation des individus. Ses politiques sociales, éducatives et de valorisation de l'engagement citoyen sont entièrement tournées vers cet objectif.

2018
Rapport
d'**activités**
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
TARN-ET-GARONNE



POUR UNE SOCIÉTÉ ÉPANOUIE ET ÉMANCIPÉE

ÊTRE UN ACTEUR MAJEUR DE L'INCLUSION SOCIALE

Au-delà de la mise en œuvre quotidienne des compétences légales du Département en matière d'aide et d'action sociale, l'année 2018 a été marquée par plusieurs évolutions significatives :

- **l'adoption à l'unanimité par l'assemblée départementale, le 13 mars 2018, des trois schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale 2017-2021** dans les domaines de la gérontologie, de l'enfance et de la famille et des adultes handicapés. Ces documents de planification qui sont aujourd'hui en phase de mise en œuvre, viennent structurer les politiques départementales dans ces différents domaines jusqu'en 2021.

- **une réorganisation substantielle des services sociaux de terrain autour des 5 nouvelles Maisons Départementales des Solidarités opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2018.**

Un important travail a été finalisé, visant à rendre les territoires d'intervention cohérents avec ceux des intercommunalités issues de la loi Notre.

En effet, conforté dans son rôle de chef de file des politiques d'aide et d'action sociale par la loi Notre, le Département est consacré comme l'institution pilote en la matière à partir notamment de la coordination des acteurs locaux. De leur côté, les communautés de communes et la communauté d'agglomération du Grand Montauban conduisent des actions et des

réflexions d'intérêt communautaire dans différents domaines de nature à engager un réel projet social de territoire.

Cette réorganisation permet d'adapter les interventions de ses services aux spécificités de chaque territoire à partir d'un diagnostic partagé, dans l'objectif de mieux évaluer les besoins des populations les plus fragiles, de promouvoir les actions partenariales et transversales, d'impulser des actions innovantes à dimension collective. Ce nouveau schéma d'organisation territoriale nous permet aujourd'hui de nous engager pleinement dans une stratégie sociale territoriale, en cohérence avec la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée le 13 septembre 2018 par le Président de la République.

- **un travail important en termes de procédures et d'évolution des systèmes informatiques**, afin de répondre aux exigences croissantes de la CNSA notamment en ce qui concerne le handicap en vue d'une convergence des systèmes au niveau national ;

- **la mise en œuvre de la réforme de la tarification des EHPAD** par le service tarification et contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux.

Protéger l'enfance et soutenir la famille

Les objectifs de la politique départementale d'aide sociale à l'enfance s'articulent autour de trois axes principaux :

- améliorer la prévention
- rationaliser la procédure de signalement
- développer les modes de prise en charge des enfants

Le soutien et la protection de l'enfant

- Plus de 900 informations préoccupantes ou signalements en 2018

- 379 actions éducatives en milieu ouvert

- 142 jeunes majeurs suivis

- 577 enfants confiés au service placement du pôle solidarités humaines

La cellule départementale de protection de l'enfance (CDPE) est chargée de recueillir, traiter et évaluer toutes les informations préoccupantes émanant de toutes les sources relatives aux mineurs en danger ou en risque de l'être.

Ainsi, en 2018, la CDPE a recueilli, enregistré et évalué :

- 629 informations préoccupantes pour 773 mineurs

- 258 signalements pour 345 mineurs

- 50 signalements nationaux pour 81 mineurs

Dans le cadre des actions relevant de la protection de l'enfance exercées à domicile et en milieu ouvert :

Les interventions des techniciennes en intervention sociale et familiale ou les auxiliaires ont généré en 2018 un coût de 131 592 € pour le Département. Ces missions sont exercées par des partenaires tels que la Fédération d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) et le service Maintien à Domicile 82 (SMAD82)

L'action éducative en milieu ouvert s'exerce au travers :

- des actions administratives par des éducateurs du pôle solidarités humaines (17,5 ETP) ; elles peuvent prendre la forme d'actions collectives, d'actions ponctuelles et de suivis de jeunes majeurs. Ces actions ont concerné 418 jeunes en 2018.

- des actions judiciaires prononcées par le Juge des Enfants et mises en œuvre par la Sauvegarde de l'Enfance 82. En 2018, on compte 379 mesures AEMO, pour un budget pour le Département de 1 244 014,89 €.

Dans le cadre de la prise en charge des jeunes majeurs, le Département peut accompagner au-delà de leur 18^{ème} année les majeurs de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre leur équilibre. Cet accompagnement prend la forme d'un contrat jeune majeur. La Commission Jeunes Majeurs s'est réunie à 12 reprises et 142 jeunes ont été suivis (au 31/12/2018, 73 suivis en contrat jeunes majeurs et 69 étaient sortis du dispositif), générant une dépense de 218 306,80 € pour le Département.

Dans le cadre de la prise en charge physique, trois cadres responsables techniques enfance famille (RTEF) sont déployés sur trois territoires infra-départementaux, assurant le soutien technique et organisationnel auprès des assistants sociaux éducatifs, des psychologues et des assistants familiaux dans le cadre de cette mission placement.

En 2018, 720 enfants sont recensés en placement dont 577 enfants confiés au service placement du pôle solidarités humaines ; ce chiffre a doublé en 10 ans.

Aujourd'hui 77 % des enfants sont placés auprès de familles d'accueil, 18 % en établissement, 5 % rentrent dans le cadre d'autres modes d'hébergement.

La rémunération des assistants familiaux a représenté en 2018 un coût de 14 201 193 € pour le Département. Parallèlement le coût des placements d'enfants relevant de l'ASE en établissement de type MECS (dont

les remboursements aux départements extérieurs) s'est élevé à 5 306 895,89 €.

En 2018 le Département a lancé les études en vue de la construction du Centre départemental de l'Enfance et de Famille (C.D.E.F.) avec la notification du marché de maîtrise d'œuvre, pour une réalisation en 2019/2020.

La Protection Maternelle et Infantile - PMI

- 1 619 visites à domicile par les sages-femmes
- 1 271 entretiens réalisés par les psychologues
- 2 420 consultations infantiles
- 3 757 visites à domicile des puéricultrices
- 2 677 examens en écoles maternelles

Les missions qui reviennent au Conseil départemental dans ce cadre sont exercées par le service de la protection maternelle infantile, notamment :

- des activités de planification familiale et d'éducation familiale,
- des consultations et prévention médico-sociale en direction des femmes enceintes,
- des consultations et prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans, établissement des bilans de santé pour les enfants de 3-4ans en école maternelle,
- des actions médico-sociales préventives et de suivi pour les parents à la suite d'une naissance.

En ce qui concerne la planification et éducation familiale, le Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) fonctionne sur la base de conventions signées entre le Conseil Départemental et les centres hospitaliers de Montauban et Moissac /Castelsarrasin.

À ce titre, 616 consultations ont été réalisées en 2018. Toutefois le fonctionnement des consultations au CPEF à Moissac sera revu dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental enfance-famille 2017-2021 afin de les renforcer.

La périnatalité et les actions prénatales constituent un axe primordial du travail de la PMI. Pour une grande part de leurs activités, les sages-femmes interviennent par le biais de consultations ou de visites à domicile auprès des femmes enceintes dont l'état de santé, la situation matérielle ou morale nécessite une protection particulière (notamment chez les mineures).

En 2018, 2 823 avis de grossesse ont été reçus par le service. Les sages-femmes ont effectué : 1 619 visites à domicile pour 460 femmes vues et en 2018.

Les sages-femmes participent également à la réalisation de l'entretien prénatal précoce (du 4^{ème} mois) afin de mieux adapter la prise en charge des grossesses à risques notamment du point de vue psychologique.

Elles s'appuient alors régulièrement sur les compétences des psychologues de PMI qui interviennent dans le champ de la prévention précoce, en anténatal puis en postnatal. Les psychologues ont rencontré en 2018, 271 familles dans le département et ont réalisés 1 271 entretiens.

Les actions postnatales concernent la promotion de la santé de la mère et de l'enfant. Le nombre de naissances est quasiment stable dans notre département : 2 752 en 2017 et 2 644 en 2018.

Dans ce cadre 2 420 enfants ont été vus en 2018 en **consultations infantiles**.

Certains lieux de consultations (Moissac, Montauban et Caussade) bénéficient d'**animation de salle d'attente** par l'intervention de partenaires extérieurs subventionnés par le Conseil départemental. Cette activité permet de favoriser précocement l'interaction parents-enfants et d'accroître l'ouverture vers l'extérieur.

Des projets sont en cours et devrait permettre d'étendre cette activité à d'autres lieux de consultations (notamment à Valence d'Agen et Nègrepelisse).

Par ailleurs **les visites à domicile et consultations des puéricultrices**, dont une des priorités est **l'accompagnement en sortie de maternité dès le 1^{er} mois de vie** sont particulièrement importantes : 72 séances de consultations ont été réalisées par les puéricultrices sur le département en 2018, ainsi que 3 757 visites à domicile.

La Protection Maternelle et Infantile a un rôle actif pour les enfants de moins de six ans lorsque ses compétences peuvent être appelées pour éclairer une situation (les puéricultrices ont rencontré en 2018 273 enfants ayant fait l'objet d'une information préoccupante).

Par convention avec l'éducation nationale, le médecin de la Protection Maternelle et Infantile est interpellé pour les établissements scolaires, pour les petites et moyennes sections en écoles maternelles en cas de suspicion de mauvais traitement.

En ce qui concerne **les bilans de santé en école maternelle**, ils sont réalisés à l'école maternelle ou au Centre Médico-Social pour les enfants de 3 à 4 ans scolarisés en petite section et moyenne section. Au cours de l'année scolaire 2017/2018, 2 677 examens ont été réalisés.

Les services de la Protection Maternelle et Infantile travaillent en étroite collaboration avec le **Centre d'Aide Médico-Sociale Précoce (CAMSP)**. Le Conseil départemental finance ce centre à hauteur de 20 %, soit 200 729,18 € en 2018, les 80 % restant étant à la charge de la CPAM.

La gestion des modes d'accueil

En lien avec le service social et le service de l'aide sociale à l'enfance, le service PMI a la **responsabilité des agréments des assistants maternels et assistants familiaux**. Tous les assistants maternels et assistants familiaux du département ont bénéficié d'une visite annuelle depuis 2013; elle permet de mieux les accompagner dans leur pratique professionnelle tant dans le cadre du suivi que dans celui du contrôle.

En 2018, 1 759 visites à domicile ont été effectuées par les infirmières puéricultrices auprès de 1173 assistants maternels ; 198 visites à domicile ont été effectuées par les infirmières puéricultrices auprès de 300 assistants familiaux.

L'adoption et l'accès aux origines personnelles

Le service adoption-recherche des origines du pôle solidarités humaines a pour mission d'accompagner les personnes seules ou en couple qui souhaitent engager une démarche d'adoption, sont titulaires d'un agrément et en attente d'un enfant, ont adopté et demandent des conseils sur la fonction, ou encore souhaitent accéder à leurs origines personnelles.

Dans ce cadre, en 2018 :

- 31 candidats à l'adoption en attente d'un enfant ont été suivis
- 1 enfant adopté à l'étranger est arrivé en Tarn-et-Garonne

- 3 enfants ont été admis en qualité de pupille de l'Etat
- 1 pupille a été placé en vue d'adoption
- 3 pupilles de Tarn-et-Garonne ont été adoptés

Le Conseil de Famille s'est réuni 6 fois en 2018 et a examiné la situation de 30 pupilles. La Cellule Adoption a traité 26 demandes d'accès aux origines personnelles en 2018.

Favoriser le retour à l'emploi

- 38,8 M€ versés au titre du RSA
- 6 070 allocataires en moyenne mensuelle

Le RSA : un financement contrôlé

Depuis 2009, l'augmentation constante de la dépense de Revenu de Solidarité Active (RSA) conjuguée à la persistance de la crise économique jusqu'à une période récente nécessite de poursuivre et d'amplifier la gestion rigoureuse amorcée depuis deux ans et se déclinant en deux axes : la pertinence de l'accompagnement dans le parcours d'insertion des personnes d'autre part et les différents niveaux de contrôle d'une part. Dans ce nouveau contexte, le Département fait le choix de poursuivre et d'amplifier les politiques d'insertion visant l'accès direct à l'emploi.

Ainsi, pour l'année 2018, le Département a financé le RSA à hauteur de 38 853 662,37 € pour 6 070 allocataires en moyenne mensuelle, représentant un versement mensuel moyen de 534 € par foyer, contre une moyenne mensuelle de 5 984 allocataires en 2017.

La stabilisation du nombre de bénéficiaires du RSA socle se confirme sur 2018.

L'accès à la prestation sociale RSA s'appuie sur la dimension de solidarité envers les personnes les plus démunies et engage le bénéficiaire dans un parcours d'insertion qui vise à l'accès à l'emploi. Cette solidarité est toutefois soumise à deux niveaux de contrôle :

- Le Département a organisé le **traitement des fraudes** en partenariat étroit avec les organismes payeurs et étudie les dossiers dans une Commission Départementale de traitement des fraudes.

Les commissions se réunissent 5 à 6 fois par an, et étudient une centaine de dossiers dans l'année. Les indus s'élèvent en moyenne à 550 000 €. En 2018, le montant des sanctions a doublé, pour atteindre plus de 60 000 €.

- Les **Équipes Pluridisciplinaires** sont par ailleurs chargées d'émettre un avis concernant les sanctions dont sont passibles les bénéficiaires à raison d'un manquement à une obligation (absence de Contrat Conclusion d'Entretien Pôle Emploi ou de Contrat d'Engagements Réciproques) d'insertion.

Les territoires de ces équipes pluridisciplinaires ont été revus et ont été mis en cohérence avec les 5 territoires des Maisons Départementales des Solidarités.

Ainsi, pour 2018, 1 429 personnes ont été convoquées.

Les motifs se déclinent en :

- 16,80 % pour absence aux rendez-vous des agents du Département
- 68,86 % pour manquement à l'insertion professionnelle
- 14,34 % pour manquement à l'insertion sociale

Les politiques d'insertion

Le deuxième volet du Revenu de Solidarité Active a consisté en 2018, pour le Département, à **favoriser l'employabilité des personnes pour un meilleur retour à l'emploi.**

Les bénéficiaires du RSA, dans le Tarn-et-Garonne, représentent 15,41% de l'ensemble des demandeurs d'emploi pour 22 % en 2017.

Aussi, en 2018, en partenariat avec les services de l'Etat, le Département développe des dispositifs favorisant le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA à travers notamment **le recours aux contrats aidés :**

- **les parcours emploi compétences (PEC)**, pour lesquels la participation du Conseil départemental s'élève à 88 % du RSA socle (soit 484,81€) par mois pour toute embauche d'un salarié RSA.

- **les contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)**, dispositif piloté par l'Etat, qui prévoit une participation du Conseil Départemental à hauteur de 175 688,20 €.

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) constitue par ailleurs le document de planification structurant.

Il s'articule autour de deux catégories d'actions :

- **des actions de définition de projet professionnel**, et **d'immersion** en situation de travail pour valider le projet, ainsi que la réalisation de **formation** pré-qualifiante.

- **des actions pré-professionnelles** par le biais des structures d'insertion par l'activité économique et le soutien aux jeunes créateurs d'entreprise.

En 2018, ce dispositif a permis d'accompagner 691 personnes.

Le Pacte Territorial d'Insertion vise à travers la coordination de tous les acteurs, d'optimiser l'accompagnement des personnes dans un véritable parcours d'insertion au-delà même des seuls bénéficiaires du RSA.

Véritable cadre de référence de la nouvelle programmation du Fonds Social Européen (FSE) 2014-2020, il a permis l'adoption d'un premier volet de la politique d'inclusion sociale sur la thématique « Égalité des chances et l'inclusion », projet financé à 100% par du FSE.

Les opérations menées au titre du PTI ont fait l'objet d'appels à projets et concernent toutes les questions des freins à lever, en amont de l'employabilité. Les dispositifs retenus se déclinent sur 3 axes :

- un parcours de confiance et estime de soi : remobilisation au travers d'activités sportives ou artistiques,

- un parcours autonomie : apprentissage linguistique, épicerie solidaire et mobilité,

- un parcours d'ingénierie : formation et sensibilisation des professionnels à l'accompagnement des publics en situation de conduites addictives.

En 2018, ce dispositif a permis d'accompagner 624 personnes.

À noter l'intervention du FSE à hauteur de 6 M€ sur la période de programmation, soit l'équivalent d'1 M€ par an, crédits qui permettent de démultiplier les efforts du Département dans le domaine de l'insertion.

Prendre en compte les fragilités

En 2018, ce domaine d'actions a représenté 60 % des dépenses de fonctionnement du pôle solidarités

humaines, et s'accompagne d'efforts de gestion importants à travers notamment des actions en matière de contrôle de l'effectivité des prestations d'aide sociale.

Le maintien à domicile privilégié

Les Départements pilotent et financent de nombreuses actions favorisant l'autonomie.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Destinée aux personnes de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie, son montant varie en fonction du degré de dépendance, évaluée par les services du Département.

Au 31/12/2018, on dénombre, en Tarn-et-Garonne, 6 698 bénéficiaires de l'APA. Cela représente une dépense de 29 476 182,61 € avec un taux de couverture par la CNSA de 35 %.

La prestation de compensation du handicap (PCH/ACTP)

Cette aide personnalisée finance également la perte d'autonomie, dont les besoins sont évalués par des équipes pluridisciplinaires.

Le Département compte, en 2018, 1 796 bénéficiaires pour un budget de 8 873 578,81 €.

À ce titre, la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MPDH)** a rendu 1 186 décisions/avis en 2018.

Cette structure a par ailleurs, en 2018 :

- accueilli 10 249 de personnes
- reçu 26 118 appels téléphoniques
- rendus 4 854 décisions/avis s'agissant du pôle enfants
- rendus 14 217 décisions/avis s'agissant du pôle adultes

La conférence des Financeurs

Cette instance, présente dans chaque département, doit établir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie et impulser le développement de nouvelles initiatives.

Un budget de 600 000 € a été alloué au Département à ce titre en 2018, pour les actions collectives et individuelles.

L'aide sociale en direction des personnes âgées

Conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles, l'aide sociale s'adresse aux personnes âgées vivant à domicile, en établissement ou en famille d'accueil et qui, pour des raisons financières, ne peuvent subvenir intégralement à leurs frais d'entretien.

Au 31/12/2018, le versement de ces aides a représenté une somme de 10 749 896,61 €.

Favoriser l'accès au logement et accompagner les parcours

- signature de la convention globale de délégation (2018-2023) le 4 mai 2018,

- signature de la convention avec l'ANAH pour les logements privés conventionnés le 1^{er} juin 2018.

La production et la réhabilitation des logements

- En 2018, 244 200 € de crédits d'État pour la construction ou l'amélioration de 90 logements parc public

- 450 000 € de crédits du Département pour la construction ou l'amélioration de logements parc public

- 398 dossiers traités dans le cadre de la délégation parc privé

- Plus de 14 millions de garanties accordées par le Département

- 154 000 € de crédits départementaux pour le parc privé (maintien à domicile, la lutte contre la précarité énergétique, lutte contre l'habitat indigne et très dégradé)

- 808 000 € d'aide départementale pour les actions d'accompagnement, dans le cadre des politiques du logement relevant des aides à la personne.

Une compétence déléguée par l'État

L'Assemblée départementale, depuis 2005, a décidé d'exercer la délégation de l'Etat relative à l'aide à la pierre. Celle-ci a été renouvelée pour 6 ans (2018-2023).

La convention de délégation définit, sur une durée de six ans (2018–2023), les objectifs quantitatifs prévisionnels en termes de constructions neuves, d'acquisitions et d'améliorations, de réhabilitations de programmes de location-accession, de maisons-relais, résidences sociales et places d'hébergement d'urgence. Ainsi, la phase d'instruction des dossiers est conduite par le Conseil départemental autant pour le parc public que pour le parc privé (propriétaires bailleurs – propriétaires occupants) pour le territoire de délégation du Conseil départemental (le Tarn-et-Garonne hors Grand Montauban).

Sur 2018, s'agissant du parc public, la programmation a porté sur la construction ou l'amélioration de 90 logements avec des crédits délégués par l'État à hauteur de 244 200 €.

En ce qui concerne le parc privé 398 dossiers ont été financés (372 propriétaires occupants et 26 logements sociaux) pour un montant de subvention au titre des travaux de 3 432 873 € et de 256 467 € pour l'ingénierie.

Les interventions du Département sur des crédits propres

Concernant le parc public, le Département intervient via :

- **L'aide aux communes pour la création de logements sociaux**

Cette aide, de 3 435 € maximum par unité de logement, s'adresse aux communes de moins de 7 500 habitants qui procèdent à la réhabilitation de leur patrimoine et qui bénéficient de la prime à l'amélioration de logements à usage locatif et à occupation sociale (PALULOS).

- **L'aide à la production de logements sociaux pour l'ensemble des opérateurs H.L.M.** où le Département apporte une aide de **2 500 € par logement PLAI, plafonnée à 10 logements par opération**, sous réserve que les opérateurs H.L.M. justifient de surcoûts grevant particulièrement leurs coûts d'opérations.

Un concours financier est également apporté à hauteur de 10% du montant hors taxe des travaux pour une période de 5 ans (2015-2020) à l'opérateur social départemental Tarn et Garonne Habitat sur la base d'un programme établi, dans le but **accélérer la réhabilitation des logements vacants** ne répondant pas aux critères de décence, **des logements énergivores** engendrant des charges locatives trop élevées, **des logements inaccessibles aux personnes âgées et ou à mobilité réduite**.

Une aide de 420 000 € a ainsi été attribuée à TGH pour 2018.

- **L'octroi de garanties d'emprunts aux opérateurs**

Pour l'ensemble du territoire départemental (territoire du délégataire GMCA inclus) le Conseil départemental accorde sa ga-

rantie d'emprunt à tout opérateur mettant en œuvre une opération inscrite en programmation des crédits de l'État.

L'état des garanties accordées pour 2018 dont l'enveloppe s'élève à 14 150 054,30 €, correspond à la production ou réhabilitation de 1007 logements.

En contrepartie de ces garanties d'emprunts, un contingent de logements locatifs est réservé au Conseil départemental. Ces logements sont attribués à des familles tarn-et-garonnaises sur proposition du service Habitat/logement social, en collaboration avec les travailleurs sociaux du Conseil départemental.

Concernant le parc privé, le Département intervient via une aide pour les propriétaires occupants, adossée aux aides ANAH :

- **L'aide au maintien à domicile** : les propriétaires occupants âgés de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap peuvent percevoir une subvention complémentaire d'un montant égal à 10% de la subvention accordée par l'ANAH plafonnée à 500 €. En 2018 : 104 bénéficiaires

- **L'aide à la lutte contre la précarité énergétique** : les propriétaires occupants effectuant des travaux d'économies d'énergie permettant d'obtenir un gain énergétique d'au moins 25% peuvent bénéficier d'une aide sous la forme d'une prime forfaitaire de 500 € pour les propriétaires occupants très modestes et de 300 € pour les propriétaires occupants modestes. En 2018 : 189 bénéficiaires

- **L'aide à la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé** : les propriétaires occupants en centre bourg réalisant des travaux de lutte contre l'habitat dégradé

selon les critères fixés par l'Anah peuvent percevoir une prime de 1 500 €.

32 bénéficiaires ont bénéficié de plusieurs de ces aides.

Le budget total 2018 alloué s'élève à 153 951 €.

L'accès et le maintien dans le logement

La politique départementale en matière d'accès et de maintien dans le logement des publics vulnérables s'effectue notamment dans le cadre d'une convention de gestion avec la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne et la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social.

Gestionnaire du **fonds de solidarité logement (FSL)**, le Conseil départemental finance des actions d'accompagnement des bénéficiaires de ce fonds menées par des associations, des centres communaux d'actions sociales, qui louent ou sous-louent des logements aux personnes en difficulté.

De même, le Conseil départemental favorise les actions de **médiation juridique** dans le cadre de la prévention des expulsions.

Les interventions de structures associatives sont organisées en liaison avec les conseillers en économie sociale et familiale, employés directement par le Département, qui œuvrent au sein des équipes des 5 Maisons Départementales des Solidarités du pôle solidarités humaines.

En 2018, 808 879,21 € dont 432 621,21 € d'aides individuelles et 376 258 € de subventions aux associations menant des actions d'accompagnement, ont été consacrés aux politiques du logement relevant des aides à la personne.

Les maisons de services au public

CC du Pays de Serres en Quercy

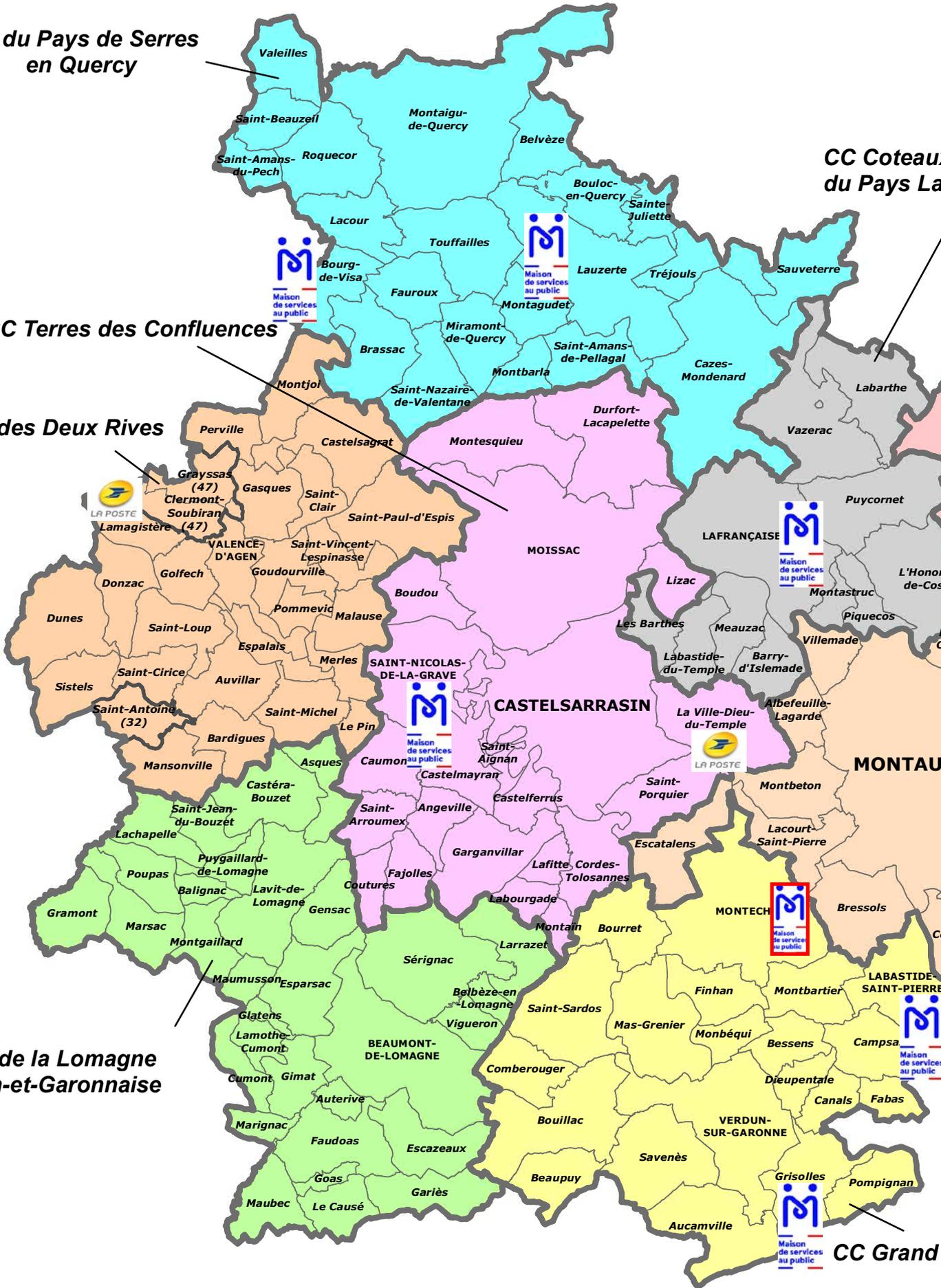
CC Coteau du Pays La

CC Terres des Confluences

CC des Deux Rives

CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

CC Grand



Réalisation : Cellule S.I.G.D. - D.S.I.T.
Source : Dir. de la solidarité et de l'attractivité territoriale - avril 2019

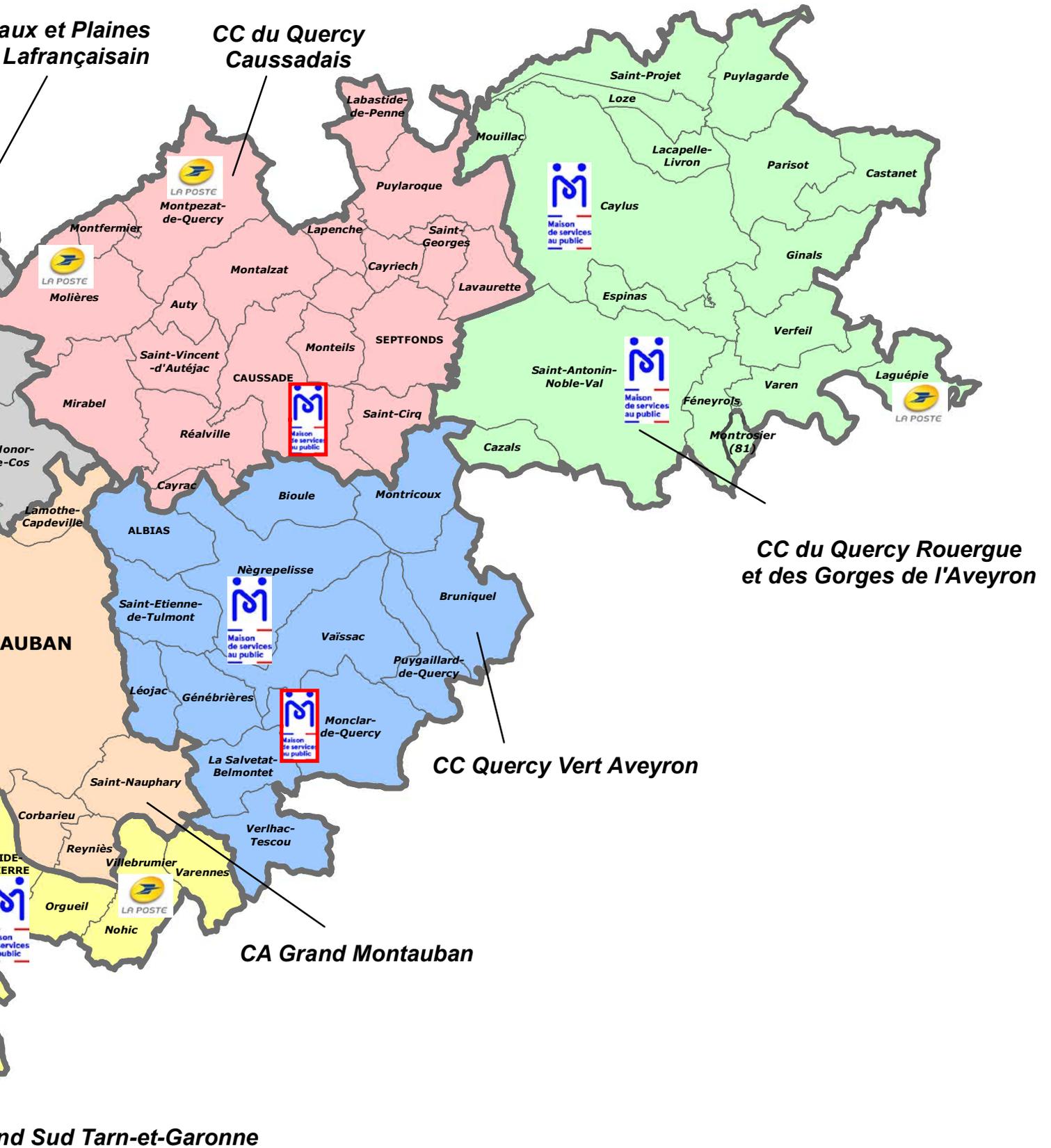


Maison de services au public (statut public)



Maison de services au public (en projet - statut public)

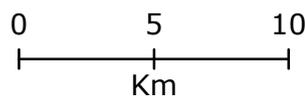
Services publics en Tarn-et-Garonne



services au public
(statut public)



Maison de services au public postale



S'INVESTIR DANS LA TRANSMISSION DES SAVOIRS

ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES

Parce que l'éducation des jeunes tarn-et-garonnais est une priorité, de nombreuses actions sont menées entre politiques obligatoires et qualitatives pour garantir les meilleures conditions d'accès à l'école sur l'ensemble du territoire.

L'entretien des bâtiments

Le Conseil départemental gère, entretient, rénove, équipe et assure le bon fonctionnement de 17 collèges publics sur l'ensemble du territoire.

En 2018 ont été réalisés :

- les études en vue des travaux de restructuration de la demi pension du collège Pays de Serres de Lauzerte (coût prévisionnel 1,5 M€) pour une réalisation en 2019

- les travaux de rénovations partielles des bâtiments ALTI (atelier de laboratoire de technologie industrielle) et l'Atelier de la SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) au collège Jean de Prades à Castelsarrasin (549 000€) pour une livraison mi 2019

- les travaux de restructuration de la SEGPA du collège Pierres Darasse à Caussade (350 000€) pour une livraison mi 2019

- l'installation de 5 nouveaux bâtiments modulaires pour les collèges de Grisolles, Lafrançaise et Labastide Saint Pierre.

En ce qui concerne la construction du 18^{ème} collège à Verdun sur Garonne, la notification du marché de maîtrise d'œuvre a été effectuée en 2018 ; les

travaux sont prévus sur l'année 2019 pour une livraison en mai 2020.

Le fonctionnement des collèges

- 10 955 élèves inscrits dans les 17 collèges publics en septembre 2018
- 2 678 élèves accueillis dans les collèges privés
- Plus de 4 millions de dotation de fonctionnement
- 60 000 € investis pour l'équipement des collèges
- 137 000 € d'aides diverses
- 1 791 micro-ordinateurs installés dans le courant du 1er trimestre 2018

En 2018, le Département a pris en charge **le fonctionnement des 17 collèges publics** pour 2 613 456 € en sus des dépenses directes **et des 7 collèges privés** du territoire, pour 1 447 638 €.

Afin que les élèves disposent des moyens les plus performants, le Département a investi massivement dans l'informatique et les nouvelles technologies au collège, et ce, dans le cadre de plusieurs programmes :

Programme Pluriannuel de Modernisation Informatique des Collèges (PPMIC)

La 3^{ème} phase du programme a permis le renouvellement des infrastructures serveurs, des éléments actifs de réseaux (réalisé en 2017) ainsi que des équipements micro-informatiques fixes à usage pédagogique dans les collèges, en respectant l'objectif d'un micro-ordinateur pour 6 élèves de l'enseignement traditionnel et pour 3 élèves d'ULIS.

Plan numérique pour l'éducation : Collèges numériques et innovations pédagogiques (CNIP)

Dans le cadre de ce programme, l'en-

semble des collèges publics et privés ont été équipés de deux classes mobiles (32 tablettes numériques) et de 6 tablettes pour les professeurs.

Ces équipements sous configuration Apple ou Windows (selon le choix de l'établissement) ont été livrés et installés au cours du dernier trimestre 2018 pour un budget de 293 000 € sur cet exercice.

Expérimentation Collèges Ruralité

Par ailleurs, l'État a lancé une expérimentation « collèges ruralité » qui proposait une aide aux départements ruraux qui effectueraient des travaux de mise à niveau des infrastructures internes des collèges ayant participé aux programmes CNIP.

Une subvention globale maximale de 400 000 € est attendue pour cette expérimentation plafonnée à 25 000 € par établissement, ce qui représente 50% de l'investissement global.

Parallèlement une étude pour la **couverture wi-fi** de tous les collèges a été menée en 2018 et les aménagements sont lancés dès 2019, deux collèges étant déjà équipés.

Le Département met également à la disposition des personnels enseignants et non enseignants des collèges un prestataire de service pour la **maintenance des matériels informatiques et des logiciels** installés lors de leur mise en service pour un montant annuel de 45 000 €.

Les aides départementales en faveur des collégiens

- une nouvelle politique d'aide pour les classes de découverte et les séjours linguistiques
- près de 600 000€ de budget

Compétence facultative prévue par la loi, l'attribution de **l'aide départementale aux jeunes** collégiens et internes tarn-et-garonnais demeure un volet important de la politique départementale en faveur de l'accès de tous à l'éducation : pour l'année scolaire 2017-2018, le Département a attribué 188 875 € d'aides pour 1 708 dossiers traités.

<https://cd82prod.mgcloud.fr/aides>

D'autre part, le Département a participé aux **actions partenariales** des projets d'établissement des collèges publics à hauteur de 147 450 € et a ainsi permis l'organisation d'ateliers cinéma et théâtre en français ou en langue étrangère, venues d'auteurs, découvertes du patrimoine et des civilisations anciennes, visites d'entreprises, ...

Dans le cadre des **classes de découverte et séjours linguistiques** organisés par les collèges et les écoles publics et privés, **112 séjours** ont été subventionnés à hauteur de **254 980 €**. Parmi les **5 003 élèves** qui ont participé à ces classes de découverte, 320 enfants ont bénéficié d'une aide particulière.

Toutefois le Département a souhaité, lors de la décision modificative au budget de 2018, conférer un cadre amélioré à cette politique, non seulement en termes de destinations offertes, mais aussi et surtout en matière de prise en charge des frais induits pour les familles, notamment pour celles les plus en difficulté :

- revalorisation d'environ 20 % le montant des subventions susceptibles d'être allouées aux établissements scolaires ;

- revalorisation dans une proportion semblable du barème des aides particulières aux familles en difficulté ;

- modification de la **liste des centres départementaux agréés** : Mimizan, Porté Puymorens (chalet de montagne) et Montricoux ne faisant plus partie de cette liste, celle-ci a été **complétée par un site montagne (Saint-Lary-Soulan) et deux sites méditerranée (Valras-Plage et la Grande Motte)** ;

- **extension du subventionnement des séjours linguistiques à toutes les destinations étrangères.**

L'aide départementale aux écoles communales

- En 2018 : 51 dossiers traités
Près de 700 000 € de subventions attribuées

Au titre de ses interventions en faveur des communes, le Département **soutient les opérations d'aménagement, de grosses réparations et de constructions** de locaux scolaires de 1^{er} degré (extension de groupes scolaires, préaux, salles de classe, mise aux normes, chauffage, rénovation thermique...).

Le transport adapté

- 205 élèves transportés sur le réseau de substitution
- 23 élèves acheminés par les parents (remboursement des frais kilométriques)
- 62 services exploités par 9 entreprises de transport
- 960 000 € de budget pour 2018

Au regard des dispositions réglementaires en vigueur, le Conseil départemental organise le transport des enfants en situation de handicap sur son réseau spécifique de substitution.

Peuvent prétendre à ce type de transport, les enfants scolarisés en « milieu scolaire ordinaire » et pour lesquels la CDAPH

(Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) a reconnu un taux de handicap fixé à 80 % (sans condition de scolarité) ou entre 50 et 79 % s'ils sont scolarisés en ULIS (Unité Localisée d'Intégration Scolaire) « École » ou « Collège ».

En outre, ils doivent avoir été déclarés inaptes par le médecin de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) à emprunter les transports scolaires existants.

Ces enfants sont ainsi transportés, quotidiennement, de leur domicile jusqu'à leur établissement scolaire dans des véhicules de moins de 9 places (accessibles aux personnes à mobilité réduite si besoin).

<http://www.ledepartement.fr/mon-quotidien/etudier/transports-scolaires-adaptes.html>

DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Plus de 700 étudiants inscrits, hors formation continue
- Plus de 43 000 repas servis au Restaurant Universitaire
- 11,8 M€ de travaux de restructuration

Le Conseil départemental, en tant que gestionnaire et animateur du Centre Universitaire, est devenu un acteur incontournable de l'enseignement supérieur sur son territoire. Cet investissement offre localement les moyens et les voies nécessaires pour poursuivre des études de qualité, avec « en bonus » l'accompagnement de services dédiés à la vie étudiante et à l'intégration.

L'offre de formation

Le Centre Universitaire offre la possibilité d'accéder localement à des formations d'enseignement supérieur riches et diverses, du bac +1 au bac +5, suivant les domaines :

- Juridique : Droit – Université Capitole
- Artistique : Institut Supérieur Couleur Image Design (ISCID) – Université Jean Jaurès
- Éducatif : École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) – Université Jean Jaurès ainsi que des passerelles vers des formations professionnalisantes.

La vie étudiante

Le Département s'implique fortement dans le fonctionnement du site ainsi que dans la vie étudiante pour un budget annuel hors personnel de 142 000 € au travers de subventions pédagogiques, de participations pour la vie étudiante, et pour divers frais de gestion administrative :

• les actions culturelles et sportives à tarif préférentiel :

- PASS Cinéma
- PASS Piscine
- Promotion d'animations thématiques, de colloques internationaux, de voyages d'études
- Initiatives auprès des associations étudiantes

• les actions de communication :

- Journée « Portes ouvertes »
- Promotion et visibilité de l'offre auprès des lycées
- Semaine de l'étudiant

• les actions de solidarité et d'intégration :

- Permanences sur site d'un méde-

cin et d'une assistante sociale,

- Actions de prévention autour de la santé: alimentation, dépistage, du don de sang...

- Fonds d'aide d'urgence étudiant
- Actions avec les associations caritatives
- Distribution de bons sociaux pour la prise en charge d'un repas au restaurant universitaire.
- Dispositif d'aide au logement

La restructuration du site

Une enveloppe de 11,8 M€ sous maîtrise d'ouvrage du Département a été budgétée et fait l'objet d'un cofinancement de la part de l'État, de la Région et de l'Europe.

En 2018, Madame la Rectrice a **validé l'avant-projet détaillé** de restructuration du Centre Universitaire, afin de le doter d'espaces restructurés et modernisés ainsi qu'une capacité d'accueil appropriée.

Les travaux débuteront en 2019

www.universite82.com/

FACILITER L'ACCÈS À UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE DE QUALITÉ

OUVRIR À LA DÉMARCHE CULTURELLE ET ARTISTIQUE

Bien au-delà de ses compétences obligatoires, il s'agit de promouvoir la culture sous toutes ses formes et de garantir :

- une ouverture sociale et culturelle en offrant à chacun, et notamment aux jeunes, la possibilité d'un épanouissement personnel par une pratique culturelle et artistique ;

- une meilleure solidarité géographique afin que le milieu rural puisse aussi

bénéficier d'activités culturelles.

Le Département a fait le choix d'intervenir aussi en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant, avec pour objectif de soutenir une culture populaire au sens noble du terme, accessible à chacun sur l'ensemble du territoire.

Le soutien aux acteurs culturels

- 161 561 € de subventions aux écoles de musique et au Conservatoire à Rayonnement Départemental

- 474 300 € de subventions au profit de divers opérateurs organisateurs d'évènements culturels,

- 171 500 € de subventions de fonctionnement au profit d'associations culturelles,

- 336 200 € d'aides versées aux acteurs structurants de la politique départementale dans les domaines de la lecture publique, l'inventaire du patrimoine, le centre d'art, théâtre, musique et danse

- 138 acteurs culturels soutenus par le Département et 168 dossiers instruits.



Ainsi le Département a soutenu le monde associatif et les collectivités locales pour la création et la diffusion artistiques avec un montant global de subventions de 1 143 561 € en 2018.

Dans ce cadre, le **Schéma départemental des enseignements artistiques** concerne 9 écoles de musique publiques dont le conservatoire à rayonnement départemental du Grand Montauban et 6 écoles de musique associatives ; il permet aux écoles de musique de bénéficier d'aides financières pour leur fonctionnement et l'achat de matériel pédagogique et instruments de musique.

En 2018, le Département a renouvelé la convention triennale 2018-2020 qui le lie à la Région et au PETR Midi-Quercy, pour réaliser l'inventaire du patrimoine des communes du PETR, et a **élargi cette action aux communes de Tarn-et-Garonne traversées par le chemin de Saint-Jacques de Compostelle**.

Par ailleurs, une subvention globale de **410 000 € a été allouée à l'ADDA 82** lui permettant de développer ses missions et d'organiser des manifestations nombreuses et variées sur le territoire départemental.

Comme pour l'ensemble des subventions aux associations, le dépôt et le traitement de ces aides est entièrement dématérialisé.

<https://cd82prod.mgcloud.fr/aides>

Le Service départemental de matériel scénique

Le Conseil départemental, via ce service, propose l'intervention de techniciens spécialisés en lumière et son, avec prêt de matériel de scène aux communes et associations socioculturelles du département, organisatrices de manifestations. Elles bénéficient ainsi de prestations de qualité professionnelle.

Ce service a effectué 155 prestations au cours de l'année 2018 parmi lesquelles, 16 participations aux soirées du festival « Alors raconte », 26 journées consacrées aux événements de la Lyre de Castelsarrasin, 24 prestations à Moissac, pour le festival de la voix, notamment.

Le matériel a été renouvelé en 2018 pour près de 17 000 €.

L'Occitan

L'action départementale en faveur de la langue et de la culture occitanes se décline en deux axes :

- les opérations « Al Canton » destinées à recueillir des témoignages écrits et oraux du passé sur le territoire d'un canton, afin de sauvegarder et restituer les éléments recensés au travers d'éditions d'ouvrages et documents audiovisuels : sur la période 1990-2017, 17 ouvrages et 7 DVD ont été édités avec le concours d'associations locales investies dans la promotion de la langue et la culture occitanes. 10 000 € ont été alloués dans ce cadre en 2018.

- l'enseignement (bilingue, initiation et sensibilisation) de la langue occitane : en 2018, il a touché 9 820 élèves du primaire et 700 collégiens. Le financement départemental en faveur de cet enseignement s'est élevé à 56 500 € en 2018.

Au-delà de ces interventions, le Département porte plusieurs espaces culturels spécifiques :

L'Espace des Augustins

- Coût de la programmation : 70 630 €
- 11 500 spectateurs
- 76 évènements organisés

L'Espace des Augustins propose une programmation riche et variée à destination du jeune public et du tout public qui est caractérisée par une montée en puissance au niveau des actions et de la fréquentation depuis 2016.

Cet espace a accueilli 11 500 spectateurs en 2018 contre 9 000 en 2017 avec une hausse des recettes de 35% grâce à un effort substantiel consenti en terme de programmation (financier, qualitatif), à la pérennisation et la mise en œuvre de nouveaux partenariats, source d'enrichissement de la programmation et ainsi qu'à des efforts notables axés sur la communication.

Ce lieu est désormais identifié comme espace culturel départemental et repéré comme tel parmi les institutions culturelles par le grand public et les établissements scolaires.

En 2018 :

Exposition Voyage en Italie

Cette très belle exposition a permis d'ancrer l'espace des Augustins et sa salle d'exposition dans une perspective muséale (750 visiteurs).

Concerts/récitals : *Art Mengo, Samarabalouf, Ana Morales, Adam Laloum/Raphaël Sévère*

L'augmentation du nombre des concerts ou récitals de musique classique et de flamenco ainsi que le partenariat avec Le Rio ont permis d'enrichir la programmation et d'augmenter la jauge de spectateurs, montrant une réelle attente du public pour ces spectacles et donc un intérêt certain pour ce type de programmations sur notre territoire.

Les actions à destination du public scolaire affichent toujours complet, l'offre, de qualité, étant toujours inférieure à la demande.

www.espacedesaugustins.fr



La Médiathèque départementale

- Près de 100 000 documents prêtés au réseau
- Plus de 200 000 € pour l'acquisition de documents
- 113 communes de Tarn-et-Garonne desservies par la Médiathèque départementale
- 47 bibliothèques, 32 points de lecture, 24 dépôts école et 15 dépôts maires desservis

Compétence obligatoire du Département depuis les lois de décentralisation de 1986, la Médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne est un centre de ressources documentaires et culturelles pour les bibliothèques du département. Elle a également une mission de formation, de conseil et d'accompagnement auprès des bibliothécaires du réseau.

La nécessité de refondre le Schéma départemental de lecture publique a été validée lors du Budget Primitif 2017. En

Médiatour
avec le groupe Tildon Krautz

5 CONCERTS GRATUITS EN MÉDIATHÈQUE

LAUZERTE - Mardi 10 avril - 20h30
LABASTIDE-SAINT-PIERRE - Jeudi 12 avril - 20h30
CASTELSARRASIN - Vendredi 13 avril - 20h30
LAFRANÇAISE - Vendredi 20 avril - 20h30
MONTECH - Vendredi 8 juin - 20h30

TARN-ET-GARONNE
13 DÉPARTEMENT

mediathèque
DÉPARTEMENTALE DE TARN-ET-GARONNE
CONTACT : 05 63 03 67 25

effet, le contexte de la réforme territoriale, qui a créé de nouvelles intercommunalités, a rendu caduc le plan départemental de lecture publique élaboré en 2002 pour de petites communautés de communes.



Réalisation d'un diagnostic territorial pour un nouveau Schéma départemental de lecture publique : lors de la séance plénière des 4 et 5 avril 2018, le Conseil départemental a validé le principe d'un diagnostic territorial de lecture publique, préalable à l'élaboration d'un nouveau Schéma départemental. Le Département a fait appel à un prestataire extérieur pour un montant de **38 850 €**.

Développement des ressources numériques : dans le cadre du Contrat Territoire Lecture signé en 2016 avec l'État, portant sur le développement des ressources numériques dans les bibliothèques du département, la Médiathèque départementale a acquis de nouvelles ressources numériques (financées à hauteur de **20 000 €**, répartis à parts égales entre l'État et le Conseil Départemental), accessibles à toute bibliothèque proposant un espace multimédia à ses usagers.

À ce jour, quelques 51 bibliothèques offrent un accès sur place ou à distance à une quinzaine de ressources numériques : vidéos à la demande, apprentissage des langues, soutien scolaire, presse en ligne, jeux vidéo en ligne, autoformation en développement personnel ainsi qu'en bureautique, autoformation en langues, code de la route, apprentissages multimédia, cours de musique, préparation TOIC, vie professionnelle, droit et documentation juridique, etc...

La Médiathèque a organisé avec succès **sa seconde braderie des livres sortis de ses collections le 15 septembre 2018 lors des Journées du patrimoine**.

Les animations 2018 :

- **Participation au Mois du Film Documentaire** : programmation de 6 séances tout public, avec une moyenne de 40 personnes par séance et 2 pour

les scolaires (140 élèves de 3^{ème}) dans 6 communes du département.

- **Animation d'ateliers créatifs** sur la base de plein air et loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave et à l'abbaye de Belleperche, dans le cadre du festival du livre jeunesse « Partir en livre ».

- **Exposition de 80 livres d'artistes** du 5 au 23 novembre à l'Espace des Augustins de Montauban avec comme invitée d'honneur Marion Mudde. Cette exposition, « Lire en 3 dimensions », a été l'occasion d'offrir, pendant 3 semaines, aux élèves et collégiens du département, une rencontre entre le texte littéraire et l'artisanat, lors d'ateliers créatifs animés par les bibliothécaires de la médiathèque. **600 élèves** au total ont été accueillis lors de ces ateliers.

- **Seconde édition du Média'Tour en 2018** : cette manifestation consiste à inviter et à faire circuler des groupes de musique de la scène locale dans les médiathèques du réseau départemental. **5 concerts** du groupe Tilden Krautz ont été organisés et ont regroupé quelques **370 spectateurs**.

<http://www.mediathèque.cg82.fr/>

L'abbaye de Belleperche

- 25 083 personnes ont visité l'abbaye en 2018

- 10 300 personnes ont participé aux Médiévales

- 212 000 € d'aides aux collectivités pour la restauration de leur patrimoine protégé

Ancien monastère du Moyen Âge, l'abbaye de Belleperche est ouverte à la visite et abrite le Musée des arts de la table. L'abbaye de Belleperche, fondée au XII^e siècle, compte parmi les plus riches abbayes cisterciennes du Midi.



L'exposition annuelle : « Kimono – le musée des arts de la table invite la collection Anita Henry », a permis de mettre en parallèle ces vêtements, véritables objets d'art et des objets de table japonisants du XIX^e siècle, révélateurs de la fascination de l'Occident pour un Japon méconnu qui s'ouvre en 1868 aux échanges internationaux.

Les animations 2018 :

31 mars et 1^{er} avril : L'Asie s'invite à Belleperche – 834 personnes

Mai et juin : Journées occitanes – 1280 élèves

19 mai : Nuit de l'abbaye, Et maintenant... jouons ! - 315 participants

14 juin : Participation au festival « Des voix, des lieux, des mondes » - 587 spectateurs

15, 16 et 17 juin : Deuxième participation du Département aux Journées Nationales de l'Archéologie – 435 personnes

7 juillet : Murder party – 127 personnes

21 juillet : 24 images à la Noire (concert) – 322 personnes

4 août : Pique-nique concert avec Les Humeurs cérébrales – 428 personnes

13 au 16 septembre : Les Médiévales – 10 300 personnes

11 octobre : déjeuner organisé par le lycée professionnel Jean de Prades – 210 personnes

Dans le cadre de la restauration du patrimoine tarn-et-garonnais, 20 chantiers communaux ont été accompagnés financièrement et techniquement par le Département, pour un budget prévisionnel de 212 000 €.

www.musee-arts-de-la-table.fr/



Les archives départementales

- 213 543 visites du site internet des Archives départementales
- 6 332 documents consultés en salle de lecture
- 1069 scolaires sensibilisés aux archives
- 329 lecteurs inscrits en salle de lecture et 1 192 séances de travail
- 50 166 pages numérotées dans l'année (sur un total de 2 275 777 pages numérisées)

Compétence obligatoire du Département, les Archives départementales sont placées sous la responsabilité du Conseil départemental qui assure la conservation et la valorisation des archives.

Les Archives départementales sont un lieu de conservation et de **mise à disposition de documents d'intérêt historique**. L'une des priorités des Archives départementales est d'ouvrir à tous les publics les ressources historiques qu'elles conservent. Pour ce faire, elles s'appuient sur les moyens traditionnels de valorisation (**salle de lecture, service éducatif, expositions**) et sur les nouvelles technologies (**numérisation et mise en ligne**).

La collecte

Les entrées extraordinaires, par voie de dons ou d'achats, ont été très diversifiées en 2018. Quelques-unes, à fort intérêt local sont venues opportunément enrichir ou compléter des fonds déjà conservés dans le service : les dons des archives de la section tarn-et-garonnaise de la fédération du parti communiste (1946-1980), de la loge maçonnique de la Parfaite Union établie à Montauban en 1787 (1787-1914), d'une correspondance abondante de Jean-Jacques Le Franc de Pompignan (1709-1784), le fondateur de l'Académie de Montauban en 1744, contemporain de Voltaire et comme lui membre de l'Académie française, l'achat de documents concernant cette même Académie pendant la période révolutionnaire.

La conservation curative et préventive

Dans le domaine de la conservation des documents, à côté de la restauration externalisée qui porte principalement sur les archives anciennes (série G), les actes notariés, les registres de formalités hypothécaires et les affiches, une attention accrue a été portée en 2018 aux conditions de conservation des documents iconographiques, avec une

amélioration de leur conditionnement et une identification plus poussée des supports.

La dématérialisation et archivage électronique

Le travail préparatoire à l'installation d'une GED et d'un SAE au sein de la collectivité a suivi son cours dans le cadre du projet AD-ESSOR conduit par la cellule GED/SAE regroupant plusieurs services (Archives, direction des systèmes informatiques et télécommunication). La direction des archives du groupe La Poste a mené une étude approfondie des données des trois services pilotes identifiés en 2017 : les Finances, les Marchés publics et le Secrétariat général. Il en est résulté un recensement et une modélisation des flux de données, sur lesquels s'appuiera le travail de rédaction du cahier des charges du futur système de gestion et d'archivage des données (SGAD), que la cellule GED/SAE se propose de déployer au sein de la collectivité à partir de 2019.

Le site internet

Les Archives départementales s'astreignent à faire vivre leur site internet par la publication régulière d'actualités et d'une lettre trimestrielle (#Écho des Archives). La popularité du site est en constante augmentation atteignant 68 000 visiteurs.

Une refonte de la page de recherche a permis d'offrir aux internautes un accès plus direct aux instruments de recherche des fonds les plus prisés (notaires, communes, presse, fonds iconographiques). De plus, dans la rubrique « tous les fonds », un état des versements W (tous les versements d'archives postérieures à 1940 faits aux Archives) a été publié, ce qui constitue une ouverture appréciable de nos fonds à la connaissance du public.

Une vaste opération de réaménagement d'espaces existants. Sur une période

s'étalant de 2018 à 2021, cette opération comprend la sauvegarde du bâtiment historique, la restauration de la maison « Razali » adjacente destiné aux activités du Service éducatif, et l'appropriation d'un gymnase situé à proximité de l'annexe de la rue Labat destiné à doubler nos capacités de conservation.

Ce projet a pu être inscrit au rang des opérations subventionnables par le ministère de la culture, à la suite de la venue à Montauban d'une mission conjointe des Archives de France et de l'Inspection des patrimoines.

Dès le second semestre 2018, les travaux de mise hors d'eau et d'air de l'ancien bâtiment et de la maison « Razali » ont été lancés.

<http://www.archives82.fr/>

CONFORTER L'OFFRE SPORTIVE DES TERRITOIRES

L'aide départementale aux projets structurants

- plus de 40 projets subventionnés
- pour un budget de plus de 500 000 €

Le Département intervient pour la réalisation, l'extension d'équipement sportifs, terrains multi-sports, parcours sportifs, city-park, skate-park, terrain de tennis, boulodromes, circuits VTT, etc...

À ce titre 37 projets communaux ont été subventionnés pour un montant global de 527 527 € en 2018 et 5 projets associatifs pour un montant global de 9 500 € en 2018.

Le soutien au sport performance

- un budget de près de 980 000 €
- 43 associations subventionnées

Le Département a choisi de subventionner les clubs et les sportifs de haut niveau, dans le cadre du « sport performance ». Ainsi 22 clubs de haut niveau pour un montant de 577 412 € et 21 sportifs individuels ou équipes ont été aidés pour leur participation à des championnats régionaux, nationaux ou internationaux pour 17 500 €.

Le partenariat avec l'USM Rugby a permis de distribuer 3 915 places, principalement aux 22 clubs de rugby du département, soit 261 places par match pour les 15 matchs de la saison 2017-2018.

Le sport, vecteur de cohésion sociale et d'éducation

- 450 000 € pour le sport pour tous en 2018
- Plus de 200 000 € pour le sport en

milieu scolaire

Certain de l'importance de la pratique sportive pour tous **50 comités départementaux**, de toutes les disciplines, ont été subventionnés pour leur fonctionnement en 2018 pour un montant de 281 890 €.

Près de 40 000 € ont bénéficié à **39 associations** dont 18 projets à destination des jeunes intégrant ceux de l'Aide Sociale à l'Enfance et pour l'achat de matériel (21 projets).

Par ailleurs, 54 associations ont été subventionnées pour l'organisation de manifestations sportives, soit un budget global de 107 000 €.

Afin de soutenir l'implication de tout le secteur sportif, 31 récompenses ont été distribuées dans le cadre de la fête départementale des sports 2018, en direction des disciplines suivantes : cyclotourisme, vol à voile, basket-ball, judo, rugby, sambo, tir à l'arc, lutte, athlétisme, boxe, gymnastique, natation synchronisée, pétanque, football, handball, sport adapté, rugby fauteuil (17 récompenses à titre individuel et 14 récompenses par équipe).

Dans le cadre de cette politique, le Conseil départemental a financé **des tenues sportives aux clubs** ayant formulé une demande (shorts et maillots) pour un budget de **21 324 €** (football, rugby, badminton, course à pied, basket-ball, cyclisme, hockey, pétanque et les activités de pleine nature).

Le Département s'implique également dans la pratique sportive en milieu scolaire.

En ce qui concerne la construction ou réhabilitation des structures sportives,



les travaux de construction de la **Halle Sportive du collège Azaña** à Montauban ont débuté en juillet 2018, pour un coût prévisionnel de 2,2 M€, avec une livraison aux élèves en septembre 2019.

L'investissement en équipements sportifs, indispensables à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les 17 collèges du département, a représenté un budget de **45 944 €** en 2018 (matériel d'escalade, matelas de chute, poteaux, tables de tennis de table, poutres, filets, ballons...) ; le contrôle de ces équipements est réalisé pour un montant annuel de **23 000 €**.

Parallèlement le Conseil départemental a soutenu **l'UNSS et l'USEP** à hauteur de **38 600 €**, et 5 associations sportives des collèges, à hauteur de **4 400 €** : il s'agit principalement de participation à des championnats de France dans les domaines de la gymnastique, du rugby (masculin et féminin).

La politique du « Savoir-Nager » a permis, durant l'année scolaire 2017-2018, à **3 078 élèves de 114 classes de 6^{ème}** du

département (96 classes de collèges public et 18 classes de collèges privés) de profiter de ce dispositif et de participer au cycle de natation. La dépense est intégralement prise en charge par le Conseil départemental à hauteur de **58 162 €**.

Durant l'année scolaire 2017/2018, 17 collèges du département ont bénéficié d'une **intervention du Conseil départemental** pour :

- **la réalisation de 30 projets sportifs** en direction des élèves des collèges publics de la 6^{ème} à la 3^{ème} à hauteur de 27 220 € dans les domaines de : la course d'orientation, la danse, les activités physiques de pleine nature, la gymnastique, la pétanque, la musculation, le judo, le cross, l'aviron, le rugby, l'équitation et le roller ;

- **la rémunération des heures d'interventions des associations ou professeurs spécialisés**, pour un montant de 27 950 € au bénéfice de 10 classes sportives et de 3 sections sportives,

• **la mise à disposition de 2 éducateurs sportifs départementaux** à raison de 18 heures d'interventions par semaine dans les structures telles que la Maison Familiale et Rurale de Moissac pour des cours multisports, le Collège Olympe de Gouges de Montauban pour l'entraînement des sections sportives de rugby, le Pôle Universitaire pour la section football, l'ITEP Les Albarèdes pour l'entraînement de jeunes à la pratique du tennis.

Le Département s'implique également auprès des publics prioritaires par **la mise à disposition d'une éducatrice sportive spécialisée dans 8 établissements** à raison de 28 heures 30 par semaine :

- ESAT Le Pech Blanc à Lamothe Capdeville,
- ESAT Les Rives de la Garonne à Castelmayran,
- Foyer occupationnel de Pousiniès à St-Etienne de Tulmont,
- Foyer occupationnel du Barradis à Lavit,
- Foyer d'accueil médicalisé de Bordeneuve à St-Etienne de Tulmont,
- Foyer d'accueil médicalisé Les Canneles à Valence d'Agen,
- Foyer d'accueil médicalisé Les 4 Vents à Lavit,
- Maison d'accueil spécialisée Les Capucines à Nègrelisse.

La base de loisirs du Tarn et de la Garonne

- 19 059 personnes ont fréquenté Plage 82,
- 44 310 visiteurs sur la base de loisirs du 05 juillet au 04 septembre.
- 1 000 visiteurs pour la fête du nautisme et de la nature.
- 3 020 élèves ont été accueillis en séjours de classes de découverte,
- 11 436 personnes ont profité des services de la Base de loisirs : hébergement,

restauration ou activités encadrées.

- Plus de 900 000 € de travaux d'aménagement

La base de loisirs départementale, reconnue site Natura 2000 pour la directive habitats et oiseaux est au cœur de la « **station verte** », label obtenu par la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave. Elle est intégrée dans le « schéma de développement touristique 2017-2021 » du département, dont l'un des axes principaux est de structurer et renforcer les pôles touristiques.

Le camping individuel classé 2* et « accueil vélo » est ouvert du 01 mai au 15 septembre ; **l'aire de camping-car** aménagée en gestion libre reste ouverte toute l'année. Ces équipements accueillent de nombreux cyclotouristes (15 % en 2018).

La base de Loisirs propose également **des activités sportives et de pleine nature** destinées au tout public et aux groupes sportifs sociaux culturels ainsi que des **actions éducatives et pédagogiques**.

Plage 82

En 2018, « Plage 82 » s'est équipé d'un toboggan deux pistes et a accueilli **19 059 visiteurs**, soit une augmentation de 17 % de fréquentation par rapport à la saison 2017.

Une pompe à chaleur a été installée afin de réguler la température de l'eau du grand bassin et ainsi proposer une plus large amplitude d'ouverture de la piscine (tous les week-end du mois de septembre en 2018, totalisant 281 entrées).

L'offre de jeux aquatiques a été élargie avec l'installation de mini pédalos « Bateau Mississippi » accessibles aux enfants à partir de 4 ans.

Les conseillers départementaux et les maires des communes voisines ont été conviés le 17 juillet pour une présentation

des travaux effectués en 2018 sur l'espace aquatique et le bâtiment accueil/animation. Cette visite a été suivie du feu d'artifice tiré au bord du confluent.

Cours de natation

Des cours collectifs à l'apprentissage de natation sont proposés au public pendant l'été au tarif de 8 € la séance, 35 € les 5 séances et 60 € les 10 séances.



Les activités nautiques

Durant la saison estivale, du matériel nautique est proposé en location : canoë, pédalos, paddle et VTT (725 embarcations louées pour la saison 2018).

Les pédalos sont toujours appréciés pour découvrir le confluent. L'ouverture de la location s'est prolongée en 2018 tous les week-end du mois de septembre.

La Fête du Nautisme et de la Nature, un dimanche au bord du confluent s'est déroulée pour la première fois le 10 juin 2018. Elle propose gratuitement au public, des activités autour de la découverte de la Base et son environnement (pêche, balade en calèche et poneys, découverte faune et flore, initiation voile, canoë, aviron, paddle, itinérances douces...). Cette manifestation a attiré plus de **1 000 visiteurs** en 2018.

La base de loisirs accueille également de nombreuses **classes découvertes** (écoles, collèges et lycées) en particulier pour des séjours 'canoë' ou 'ornithologie', avec **3 020 élèves** accueillis en 2018, soit une

progression de 14%. Les écoles et collèges tarn et garonnais représentent **68 % des classes accueillies**.

Le camping groupe a enregistré **2201 nuitées** pour les centres de loisirs et **384 nuitées** pour les scolaires; l'accueil des **centres de loisirs et groupes divers** est en progression de 26 %.

Le cadre verdoyant, le confluent, l'accueil, la restauration, l'hébergement et la qualité des équipements sont appréciés par l'ensemble des groupes sportifs accueillis.

Les journées du goût se sont déroulées du 15 octobre au 22 novembre 2018 et ont accueilli **481 écoliers Tarn et Garonnais**. Ces journées permettent de faire découvrir



Journées du goût

du 15 octobre au 22 novembre 2018

11 € par enfant : activités et repas

MATIN

Atelier 1 :
Comprendre d'où viennent nos aliments et à quelle saison ils sont produits.

- Récolte de pommes au verger
- Fabrication de jus avec les outils d'antan

DÉJEUNER

Distinguer les goûts, découvrir de nouvelles saveurs, favoriser l'expression orale et écrite
- Échanger, déguster nos préparations

Atelier 2 :
Transformer les produits, connaître leur utilisation
Encourager la consommation de produits frais.
Sensibiliser aux règles d'hygiène.
S'approprier de nouveaux gestes (éplucher, mélanger, couper, etc.).

- Panais rapé aux pommes, noix et abricots secs
- Parmentier de canard et patate douce
- Milkshake gourmand



et cuisiner les produits alimentaires frais, locaux de notre département, de les valoriser auprès des jeunes. Elles sont intégrées à la politique volontariste du Conseil départemental dans le cadre du « Bien manger en Tarn et Garonne ».

Pour une action durable au bénéfice des Tarn-et-Garonnais

mieux servir avec responsabilité

Soucieux d'inscrire son action dans la durée, le Département met tout en œuvre pour satisfaire aux exigences budgétaires et environnementales sans dégrader la qualité de service.

2018
Rapport
d'**activités**
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
TARN-ET-GARONNE



POUR UNE ACTION DURABLE AU BÉNÉFICE DES TARN ET GARONNAIS

LE CHOIX DE LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

La sécurisation de la ressource

- 5 barrages départementaux
- études relatives à une réhausse du barrage du Saint Géraud
- poursuite du projet de territoire du Tescou

Le Conseil départemental s'est investi sur la thématique de la ressource en eau avec un double objectif : compenser et sécuriser les prélèvements, agricoles notamment, et répondre aux besoins du milieu naturel.

Il est ainsi propriétaire de 5 ouvrages : les barrages du Gouyre, du Tordre, du Théronnel, du plan d'eau des Falquettes, ainsi que du barrage de Saint-Géraud avec le Conseil Départemental du Tarn.

De plus, il participe au soutien d'étiage de l'Aveyron, du Tarn et de la Garonne, à partir d'ouvrages hydroélectriques concédés à EDF par le biais de financements conséquents. Il pilote les lâchures sur l'axe Aveyron.

Les barrages départementaux

Ces infrastructures doivent faire l'objet de surveillance constante : en 2018 les investigations géotechniques se sont

poursuivies sur le site de Théronnel, suite à un important effondrement de terrain non stabilisé.

Les démarches pour l'installation d'une rehausse sur le Saint-Géraud en lien avec le Conseil départemental du Tarn se sont également poursuivies avec le choix technique du projet, la réalisation des acquisitions foncières, les études préalables, et notamment étude d'impact.

Les projets de territoire en cours

Le Département participe à plusieurs réflexions dans ce cadre. Le projet de territoire du Tescou se poursuit avec la participation aux commissions et études : ressource en eau, trajectoire agricole et circuits courts. En revanche le projet de territoire du Lemboulas est abandonné.

Les réflexions interdépartementales sur la gestion de l'eau, en termes gouvernance

Les réflexions se poursuivent pour la création d'une structure de type GIP pour la gestion du **bassin hydrographique Tarn-Aveyron** en partenariat avec les conseils départementaux de l'Aveyron, du Tarn, de la Haute-Garonne, de la Lozère. Une convention constitutive doit désormais être rédigée et un budget prévisionnel établi.

L'étude de gouvernance Garonne, Ariège, rivières de Gascogne s'est achevée, le Département de Tarn-et-Garonne, étant adhérent au groupement de commande, est porteur de l'opération.

Parallèlement le Département

- participe au groupe de travail organisé par le Conseil Régional pour la mise en place d'une politique Régionale de l'Eau

- a initié un partenariat avec le BRGM pour une meilleure connaissance

des ressources souterraines

- suit les études de révision des Débits Objectifs d'Étiage : Lère, Aveyron, Tescou, Barguelonne portées par l'agence de l'eau et la DREAL.

La qualité de l'eau

Les périmètres de protection des captages d'eau potable

- 45 procédures de captages réalisées sur 47
- desservent 97 % de la population départementale
- une politique qui s'achève

Suite à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le Conseil départemental s'est porté maître d'ouvrage délégué de la phase administrative de la procédure d'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable pour le compte des collectivités qui le souhaitent.

En 2018, le dossier du SMP Quercy Pays de Serres à Fauroux a été traité.

La procédure sur les captages du syndicat des eaux de Cazes Mondenard (à Castelnau Montratier - 46) et du Syndicat des eaux de la Lomagne (lac et rivière Gimone à Beaumont-de-Lomagne) est à finaliser.

Par ailleurs, il a été proposé de mettre fin à cette politique. Si de nouveaux captages devaient faire l'objet de telles démarches, il sera proposé d'intervenir non plus en tant que maître d'ouvrage délégué, mais sous la forme d'une aide financière en complément de celle de l'Agence de l'eau.

Eau Potable et Assainissement collectif

- 40 dossiers instruits en assainissement au titre du programme 2018
- 87 dossiers en eau potable
- 60 subventions versées

Le Département soutient financièrement les porteurs de projets dans ces domaines.

En 2018 les principales opérations suivies en eau potable sont :

- le renouvellement des réseaux du SIEA Cande Aveyron, du SIAEP de Lauzerte, du SMEP à Golfech, du Syndicat des eaux de la Lomagne, du Syndicat des eaux de Garganvillar, du SIAEP de la région de Grisolles,
- les projets de travaux sur les usines d'eau potable de la CCQVA (à Nègrepelisse), de la CCQRGA (à Caylus, Loze et Parisot), du Syndicat des eaux du Bas Quercy (à Lafrançaise), du SME Vallées du Tarn et Tescou (à Reyniès),
- les schémas directeurs et études de projets de regroupement : CC Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron, SMP d'Auvillar et syndicats de distribution d'Auvillar - Lavit - Dunes Donzac - Commune de St Nicolas de La Grave, syndicats des eaux de Castelsarrasin-Moissac Lizac-Garganvillar, Syndicat des eaux de la région de Mas-Grenier, SMP Quercy Pays de Serres.

En ce qui concerne l'assainissement, les aides ont porté sur :

- les projets de travaux pour les stations d'épuration de Bioule, Esparsac, Fabas, Lafitte, Maubec, Malause, Saint Porquier, Barry d'Islemade,
- les travaux sur les réseaux d'Esparsac et de Fabas,
- les diagnostics de réseaux auprès de la CCQVA (à Montricoux et Albiac), de Montech-Finhan - Montbartier, de Lavit-de-Lomagne,
- les études de transfert des compétences assainissement collectif auprès du SIEEUR de Grisolles - SMAG - Commune de Verdun-sur-Garonne.

Le 6 mars 2018 le Département a organisé une 2^{ème} rencontre sur le thème de l'eau potable, enjeu majeur

pour les collectivités, en présence de l'ensemble des structures productrices et distributrices, des services de l'État, et de l'agence de l'eau. **De nouvelles politiques d'aide départementales se sont ainsi dessinées pour 2019.**

Les interventions du SATESE

- En 2018 près de 800 visites sur le terrain
- Un budget de plus de 800 000 €
- Budget financé à 44% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et 16% par les collectivités

Le Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux assure principalement des missions d'assistance technique et d'animation auprès des collectivités du Tarn-et-Garonne dans le domaine de la qualité des eaux. La démarche qualité engagée par cette structure lui permet d'être garante de résultats fiables, indispensables pour apporter conseil, assistance technique et expertise.

La mission d'assistance technique à l'assainissement collectif du SATESE a porté en 2018 sur la réalisation de **255 visites** sur les stations d'épuration dont 69 autosurveillances réglementaires (visites sur 2 jours), mesures obligatoires à la charge des maîtres d'ouvrage.

Une part importante de la mission assainissement collectif est le suivi des **projets** dans le cadre de création / réhabilitation de stations, ou de diagnostic du système d'assainissement pour lequel le SATESE a participé à 63 réunions et a donné son avis technique d'expert à chaque phase du projet.

La mission assainissement non collectif (ANC) intègre une animation territoriale du réseau des techniciens SPANC du département (une quinzaine de techniciens publics et privés) afin de

permettre les échanges d'expérience, l'harmonisation des pratiques, la diffusion d'information (veille réglementaire, juridique, technique), des visites sur site, la constitution de groupes de travail sur des thématiques spécifiques...

Elle comprend également l'animation de la Charte départementale de l'assainissement non collectif, lancée en juillet 2013 ainsi que l'animation régionale, au niveau de l'ARTANC (Association Régionale des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif). Ainsi, des journées techniques sont organisées depuis 3 ans en Tarn-et Garonne, réunissant plus de 60 techniciens du bassin Adour-garonne, ainsi que des techniciens d'autres bassins souhaitant s'inspirer de ce fonctionnement sur leur territoire.

En 2018, **190 visites** ont été réalisées pour le contrôle des nouvelles installations d'assainissement non collectif, entre le Conseil départemental et les collectivités qui le souhaitent, soit 16 communes signataires.

Le SATESE est également conventionné avec une communauté de communes pour le remplacement des techniciens SPANC pendant leurs absences (congrés, arrêt maladie, etc...). Le service a ainsi assuré le remplacement des deux techniciens du SPANC de la communauté de communes Terres des Confluences, réalisant ainsi 31 visites supplémentaires.

Le SATESE propose également de l'assistance technique aux collectivités qui le souhaitent en matière d'ANC, parallèlement à l'assainissement collectif. Sept communes ont été suivies en 2018.

La cellule d'animation territoriale espace rivières et zones humides CATER-ZH établit un programme biennal pour l'ensemble des missions « rivières » et

« zones humides » dans le cadre d'une convention signée avec l'Agence de l'eau Adour-garonne.

Elle réalise l'animation territoriale et la gestion « rivières » avec en particulier le suivi et l'appui technique auprès de 17 collectivités du Tarn-et-Garonne, l'animation du réseau, et l'instruction des dossiers de demande d'aides des collectivités, ainsi que les visites de réception de travaux et la rédaction des attestations de conformité.

Le programme 2018 de suivi de la qualité de l'eau de rivière a été établi avec l'Agence de l'Eau sur la base de 26 stations départementales visitées en moyenne 6 fois par an.

Cela a représenté 148 prélèvements et mesures in situ. Les analyses de ces prélèvements sont réalisées par le Laboratoire Vétérinaire Départemental 82.

Concernant le suivi quantitatif des cours d'eau, le SATESE a assuré 4 campagnes de 19 points de jaugeages soit 76 jaugeages sur l'année, ainsi que l'entretien et les relevés d'échelle.

Protéger les sites sensibles

Les espaces naturels sensibles

- 2 893 zones humides répertoriées
- Entretien de 500 km de sentiers de randonnées

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage d'aménagements sur plusieurs sites :

- La réouverture du bras-mort de l'Espinassié : le projet est mené dans le cadre de l'appel à projet « initiatives pour la biodiversité » de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la Région Occitanie. En 2018 avec l'appui du bureau d'études

ARTELIA, les études nécessaires pour la constitution du dossier d'autorisation à déposer auprès des Services de l'État, ont été réalisées

- Les plans de gestion des lacs du Gouyre et du Tordre : l'état des lieux des deux sites a été réalisé à l'appui de diagnostics faunistiques et floristiques notamment

- La mise en œuvre des plans de gestion de l'îlot de Saint-Cassian (3^{ème} plan 2016-2020), de l'île de Labreille (1^{er} plan 2016-2020) et du site de l'Espinassié (3^{ème} plan 2018-2022) : gestion des milieux, aménagements pour l'accueil du public, organisation des animations...

- La réflexion pour la gestion environnementale du site du Pont de Bioule à Saint-Nicolas-de-la-Grave : un dossier a été constitué avec le SMEAG pour bénéficier d'un contrat Natura 2000

Le Département subventionne les maîtres d'ouvrages locaux :

À ce titre, la demande de subvention de la commune de Caylus pour l'aménagement et la valorisation du cirque de Labarthe a été instruite.

L'aménagement des rivières et les zones humides

Le Département finance les structures gestionnaires des cours d'eau non domaniaux. Les subventions portent sur les études, travaux d'entretien et travaux divers prévus dans des plans pluriannuels de gestion qui visent le bon état des cours d'eau.

27 dossiers ont été retenus pour 2018.

En ce qui concerne l'animation territoriale et gestion « zones humides », le SATESE a réalisé l'inventaire départemental ; celui-ci a permis d'identifier 2 893 zones humides représentant 3 563 ha, soit 0,96% du territoire départemental.

Dans ce cadre, en 2018, il a en particulier

mené des missions de suivi, conseil et expertise technique sur divers projets et chantiers de zones humides.

La gestion des sentiers de randonnée et des espaces naturels

La Brigade Verte du Département, constituée de 6 personnes, a pour mission prioritaire l'entretien/ mise en valeur des 500 km de sentiers de randonnée (GR et GR de Pays) et la gestion/valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Elle peut intervenir aussi sur certains espaces départementaux (abbaye de Belleperche par exemple).

En 2018, outre les actions d'entretien et de gestion classique, elle a mené les chantiers suivants :

GR 65 :

- Sainte-Juliette : modification du parcours sur 500 m, ouverture dans boisement avec balisage.
- Finition de la mise en place de la signalétique sur l'ensemble du GR.
- Préparation du sol et coulage des longrines béton pour réception d'une passerelle métal, route de Laujol à Moissac.
- Boudou : reprise complète d'un tronçon de 1 km en fond de coteaux, plus sécurisation de plus de 500 m, au niveau de la station d'épuration suite à des infiltrations d'eau importantes sur le chemin.

GR 46 :

- Reprise complète du balisage en vue de travaux d'optimisation de l'ensemble des parcours,
- Préparation d'une modification du parcours à St Antonin (GR 46) sur environ 4 km.

ENS :

- Ile de Labreille : ouverture de 3 ha de prairie et modification du chemin

central,

- L'Espinassié : défrichage de 4 ha de sous-bois, abattage sélectif sur boisement après nettoyage des 4 ha, extension de la prairie (environ 1,5 ha) aux abords du bras-mort,

- Lac du Tordre : abattage sélectif et élagage du boisement naturel autour de la ferme, ouverture de prairie (2,5 ha) et entretien de l'ancienne prairie en pied de digue sur 4 ha,

- Lac du Gouyre : réouverture de prairie (3,5 ha) avec démontage des anciennes clôtures, élagage et taille des abords du GRP pour création de « fenêtres » sur le lac.

En ce qui concerne l'environnement, le Département subventionne de nombreuses associations et structures diverses œuvrant pour la protection de l'environnement pour un montant de 700 000€.

Par ailleurs, il édite un rapport « développement durable » téléchargeable sur le site internet du Département

http://www.ledepartement.fr/fileadmin/mediatheque/cg82/documents/Rapport_de%CC%81veloppement_durable_2018_v_num.pdf

GARANTIR LA SÉCURITÉ SANITAIRE, ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENTALE

Afin de répondre aux nécessités locales économiques, environnementales et de sécurité sanitaire en santé animale, hygiène alimentaire et hydrologique, le Conseil départemental a mobilisé des moyens affectés au laboratoire vétérinaire départemental. Celui-ci a pu obtenir et développer ses accréditations par le Cofrac depuis 1997, accréditations indispensables au maintien des services proposés et déjà réalisés, gages de compétence, d'impartialité, d'indépendance et de confidentialité pour ses clients.

Le Département répond ainsi à sa mission de maintien d'un outil de service public de proximité, indispensable au dispositif sanitaire tel que repris dans les différents textes réglementaires.

Ce dispositif est complété par la participation du laboratoire comme membre de la Commission locale d'information de Golfech, prévue par la loi sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire (2006).

La sécurité sanitaire

La mission du LVD 82 dans ce cadre est de maintenir le bon état sanitaire des cheptels pour limiter les maladies, les pertes de production et favoriser le commerce, diagnostiquer les maladies, détecter de nouveaux syndromes, des résistances aux antibiotiques, des maladies transmissibles à l'homme.

En 2018, le LVD a compté 964 clients en sérologie, prophylaxie bovins (59 142), caprins (15 141), ovins (27 084), 497 clients en virologie (dont influenza aviaire) pour près de 30 000 analyses, 521 clients en bactériologie dont en particulier cette année des prélèvements tuberculose sur les blaireaux et les sangliers.

En termes de financement, le Laboratoire applique :

- un tarif réduit pour certaines analyses appliquées à tous les éleveurs du département de Tarn et Garonne (Actions collectives de grand volume).
- des aides supplémentaires selon les demandes de l'ALMA pris charge par le FDIA. Elles concernent les éleveurs engagés à suivre certaines contraintes pour contrôler systématiquement des maladies importantes sur le plan sanitaire et ou économique lors des prophylaxies et mouvements d'animaux (achat, concours), et les éleveurs confrontés à des pathologies animales entraînant

des pertes économiques importantes et nécessitant des aides au diagnostic.

La sécurité alimentaire

Les objectifs du LVD 82 sont de maintenir le bon état sanitaire des aliments, limiter la transmission à l'homme de contaminants biologiques, d'éviter les toxi-infections alimentaires, en particulier en contrôlant les bovins en abattoir avant mise sur le marché, en surveillant entre autres l'ESB des bovins, la trichinose (crise en Tarn-et-Garonne en 1998), ainsi que la radioactivité alimentaire.

En 2018, le LVD 82 a compté 281 clients en bactériologie / chimie alimentaire et une augmentation de plus de 10% d'analyses trichine.

En ce qui concerne la bactériologie des eaux, pour analyser les paramètres de potabilité, le laboratoire effectue de nombreux prélèvements, près de 1000 pour analyse de légionelle en 2018.

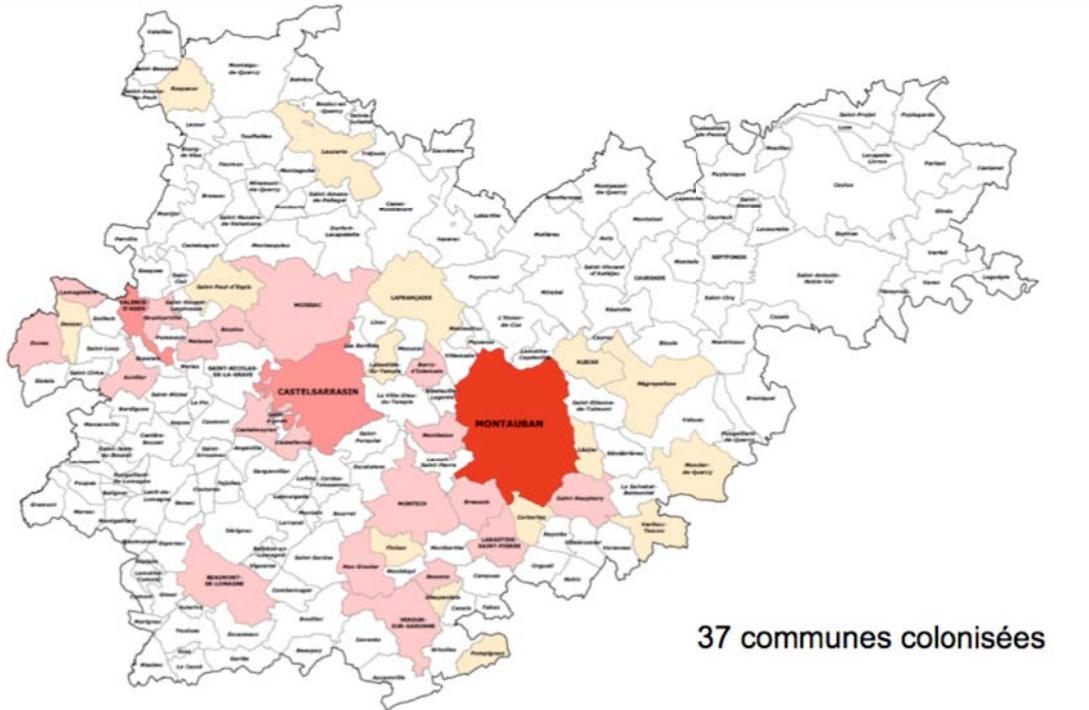
La sécurité environnementale

À ce titre, le LVD réalise des prélèvements et des analyses pour le **suivi des stations d'épuration**, des exploitations agricoles, eaux de puits, etc.. tout au long de l'année.

Par ailleurs, il exerce une **surveillance indépendante de la radioactivité** autour du CNPE de Golfech, et communique les données à la Commission Locale d'Information de Golfech ; 30 produits sont analysés chaque mois, ainsi que les eaux souterraines et les 3 balises atmosphériques.

La surveillance du moustique tigre, autre mission du LVD, est réalisée par pièges pondoires : de 3 communes colonisées en 2016, on compte 37 communes en 2018.

<http://www.lvd82.fr/accueil.html>



OPTIMISER LES RESSOURCES DANS UN CADRE FINANCIER CONTRAINT

MOBILISER LES SERVICES RESSOURCES POUR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ

Les ressources humaines

- 1 233 agents, 226 assistants familiaux, 87 agents de la Fonction Publique Hospitalière
- 17 228 bulletins de paye pour les agents et 2 737 pour les assistants familiaux
- 3 043 journées de formation organisées
- 50 départs à la retraite, près de 300 simulations effectuées
- 20 analyses de poste de travail
- 501 demandes d'emplois reçues
- 108 recrutements dont 51 réalisés par voie de mobilité interne
- 94 stagiaires école accueillis

La Direction des Ressources Humaines est chargée de recruter et d'accompagner les agents tout au long de leur carrière tout en recherchant **l'adéquation et l'optimisation des moyens humains aux missions de service public.**

À ce titre, elle met en œuvre des dispositifs visant au maintien dans l'emploi, au développement de l'employabilité et à la formation tout au long de la vie professionnelle des agents. Elle conseille et accompagne la direction générale et les différentes directions dans la mise en œuvre des évolutions d'organisation et la prise en charge des situations individuelles. Elle a également en charge de garantir la santé des agents au travail et la prévention des risques au sein de la collectivité.

La DRHa ainsi conduit de nombreux projets en 2018. Ce service a en particulier été chargé de **mettre en œuvre des réformes nationales**, dans les meilleures conditions pour les agents et pour le Département : l'application de l'indemnité dégressive de CSG au 1^{er} janvier 2019, du RIFSEEP au 1^{er} juin 2018 pour les cadres d'emplois ayant

fait l'objet d'un décret de transposition, la préparation du prélèvement à la source, ainsi que l'organisation des élections professionnelles.

Parallèlement, ce service a **accompagné l'évolution des politiques publiques du Département** :

- en assurant le transfert du personnel en charge des transports non urbains et scolaires (hors transport d'enfants handicapés) suite du transfert de la compétence à la région Occitanie intervenu au 1^{er} janvier 2018,
- en préparant les mutations aux centres de vacances de Mimizan ainsi que la mutualisation du service de restauration du collège de Montech avec le lycée,
- en accompagnant la mise en place d'une nouvelle organisation territoriale des maisons des solidarités.

Dans le cadre de la volonté affichée du Département de moderniser l'administration, la Direction des Ressources Humaines a procédé en 2018 à la **dématérialisation des procédures de demandes de congés et d'alimentation du compte épargne temps**.

Ces nouvelles procédures ont permis de **supprimer une quantité importante de documents papier (fiches de congés ...)**, et a contribué à une **réduction des temps de traitement des demandes**. La validation se fait également directement dans l'application par les responsables hiérarchiques. Une amélioration du contrôle a ainsi pu être mise en place.

Les affaires juridiques et la commande publique

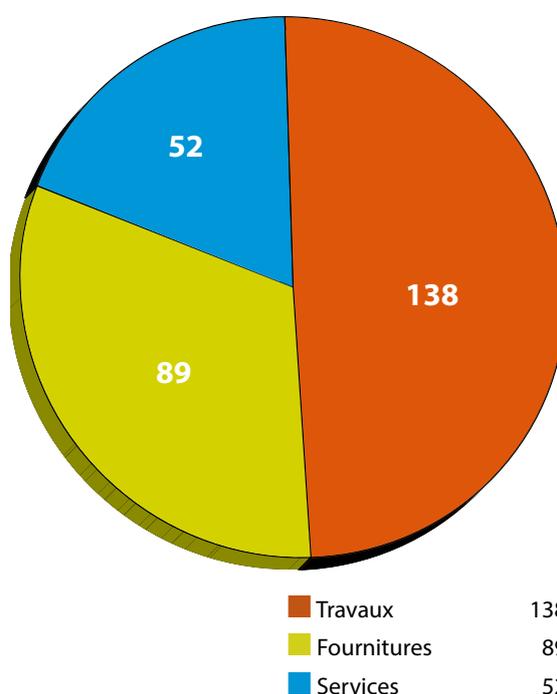
- 279 marchés conclus en 2018
- 220 avis juridiques et études rendus en 2018
- 50 contentieux traités

La commande publique a pour objectif

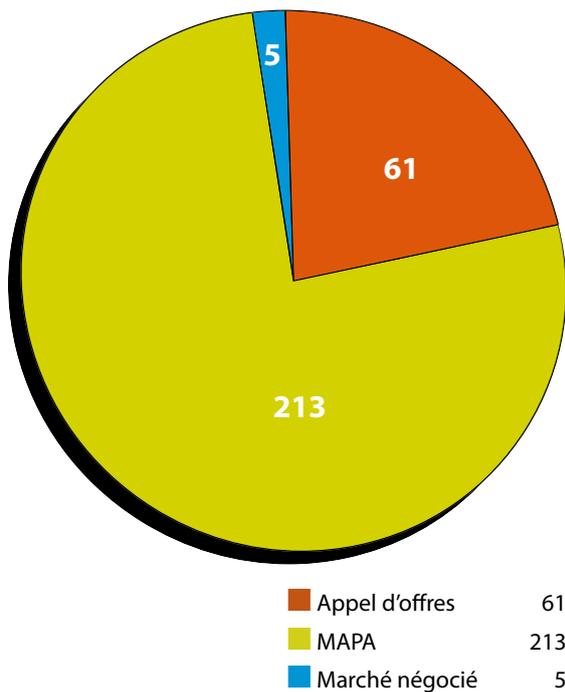
d'assurer les achats (travaux, fournitures, prestations) du Département dans un cadre sécurisé.

À ce titre le service de la commande publique met en œuvre les procédures d'achat public d'un montant supérieur à 15 000 € HT et conseille les services pour l'ensemble des achats. Il assiste les services opérationnels dans la définition du besoin et dans la recherche de la procédure pertinente. Il rédige les pièces administratives des marchés et garantit la cohérence du dossier de consultation, puis assure leur publication et réceptionne les offres. Après analyse des offres par les services opérationnels, le service achève la procédure de passation des marchés, et prend également en charge l'organisation et le secrétariat des commissions d'appel d'offres.

Répartition par type de marché

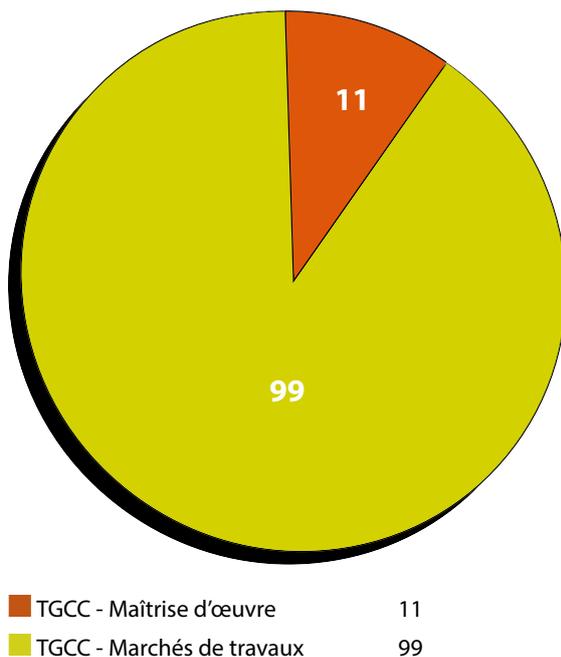


Répartition par type de procédures



En 2018 24 procédures de consultation (attribution de 110 marchés) ont été lancées dans le cadre d'opérations en mandats suivi par l'opérateur d'ingénierie publique Tarn et Garonne Conseils Collectivités, en sus des 279 marchés passés pour le Département.

Ingénierie publique TGCC Nombre de consultations



L'année 2018 a été marquée par le passage en dématérialisation totale au 1er octobre 2018. Ainsi, à compter de cette date, les offres sous format papier ne peuvent plus être acceptées par la collectivité. Les entreprises ont l'obligation de transmettre leur offre par voie électronique au moyen du profil acheteur de la collectivité.

En ce qui concerne les affaires juridiques, ce service sécurise l'activité du Département.

Les études constituent un préalable à la définition d'une stratégie et d'une prise de décision au regard de l'analyse et de la portée de la réglementation en vigueur (fonctionnement de l'Institution, organisation administrative, domaine, culture et communication, fonction publique, finances et subventions, social, procédure contentieuse ...).

Les contentieux et actes de procédure sont traités en direct par le Département qui réalise les écritures et assure la représentation devant les tribunaux quand le ministère d'avocat n'est pas obligatoire. Les avocats interviennent à raison de la spécificité du domaine de compétence et pour les matières où leur assistance est de droit.

En 2018, a vu la poursuite de la sécurisation des procédures internes d'élaboration des actes (édiction, exécution, application, communication).

Par ailleurs, les processus de mutualisation internes et externes nécessaires à une optimisation des activités a généré un surcroit de conventions de coopération à élaborer.

La gestion des assurances a pour objectif la couverture des risques liés à l'activité, aux biens et aux personnes de la collectivité et d'assurer au mieux l'indemnisation des dommages subis.

Pour 2018, **142 011,16 €** d'indemnités ont été perçues directement par le Département.

263 sinistres enregistrés sur cet exercice, toutes thématiques confondues contre 294 sinistres en 2017. Cette légère baisse est amorcée notamment par une diminution de la sinistralité de la flotte automobile avec la mise en place du PPRR (plan prévention du risque routier) et notamment par les actions de sensibilisation menées sur l'année 2018 à destination des agents :

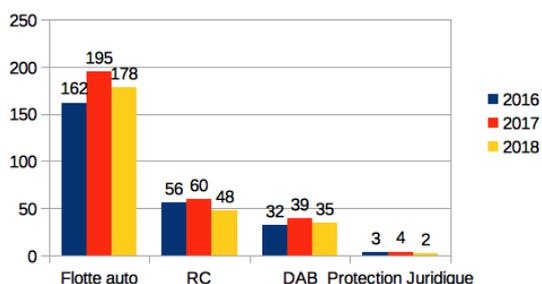
- Le 7 juin 2018 : journée événementielle sur le parvis de l'Hôtel du Département, organisée avec l'intervention de 2 partenaires extérieurs, la prévention routière et la Direction départementale des territoires (DDT) : **200 agents** accueillis sur 8 stands ;

- Campagne de sensibilisation : 3 flashes diffusés sur intranet et newsletter « téléphone au volant », « distance d'arrêt » et « communiquer/les clignotants » pour l'ensemble du personnel

- Formations ciblées pour les agents des subdivisions organisées sur 3 thématiques : code de la route, les risques routiers et le constat amiable : **170 agents** ont participé à ces demi-journées de formation :

soit 370 agents qui ont pu ainsi bénéficier de ces journées de prévention du risque routier.

EVOLUTION DES SINISTRES PAR THEMATIQUES



La gestion du courrier

- 266 000 € de budget en 2018
- 31 877 enregistrements
- 193 291 plis affranchis dont 4 911 recommandés
- 3 248 mails reçus

Compte tenu d'une part du transfert de la compétence transport, et d'autre part de la dématérialisation de nombreuses procédures, on constate une diminution de près de 15% des enregistrements, de près de 20% des plis affranchis, et une augmentation de 8% des mails reçus.

En ce qui concerne la documentation, le fonds documentaire en gestion est constitué de 313 abonnements pour 171 titres (revues, journaux, mises à jour, internet), 8054 ouvrages, des délibérations de l'Assemblée départementale et de la commission permanente depuis 1971.

- 48 livres ont été prêtés et 192 visites reçues en 2018

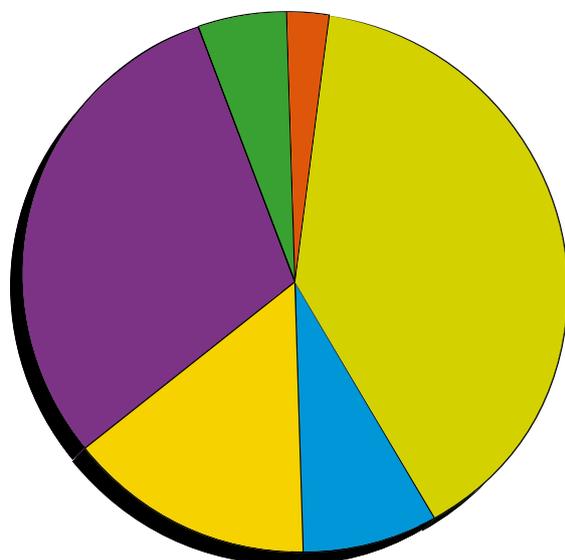
Une veille documentaire est effectuée par la documentation (60 thèmes, 50 sommaires, 259 panoramas de presse nationaux et 554 panoramas locaux).

En 2018, 13 revues non utilisées, 12 abonnements et 4 ouvrages à mises à jour ont été résiliés ; en revanche, 3 abonnements à de nouveaux titres de revues spécialisées (Pôle Solidarités Humaines) ont été souscrits afin de mieux accompagner les agents dans l'évolution de leurs métiers.

Parallèlement un reclassement plus détaillé des délibérations de l'Assemblée départementale a été entrepris pour permettre une recherche plus aisée et plus rapide. Ce travail facilitera également une éventuelle future numérisation.

En termes d'aide à la décision 522 recherches ont été effectuées à la demande des utilisateurs réparties comme suit :

Documentation recherches/services



Cabinet et Direction générale	22
Pôle coordination et ressources	314
Pôle développement et équilibre des territoires	62
Pôle solidarité humaines	115
Pôle savoirs et animation des territoires	242
Autres	41

L'informatique et les télécommunications

- 172 serveurs virtuels dont 7 dédiés à la téléphonie
- 122 postes de travail virtuels, 40 en cours de déploiement
- 45 sites répartis sur tout le territoire, interconnectés à l'Hôtel du Département
- 34 serveurs physiques répartis sur 17 collèges
- 22 accès ADSL, 45 accès aux réseaux opérateurs de niveau 2, une boucle optique privée
- Plus de 1100 postes de travail informatiques administratifs
- 2013 postes informatiques et 903 tablettes en collèges
- 241 téléphones mobiles
- 2786 tickets d'intervention/assistance

Pour pouvoir mettre en œuvre ses actions, en suivre les réalisations, et piloter la collectivité dans les meilleures conditions, il est essentiel de disposer d'outils performants et d'équipes compétentes et réactives. La qualité du service rendu impacte le fonctionnement au quotidien tant des services que des usagers.

Aussi, il convient

- de répondre aux besoins en matériels et logiciels informatiques, en moyens de télécommunications, de méthodes et de procédures d'automatisation du Département,
- d'assurer l'analyse des besoins, le développement, le choix ou l'adaptation d'infrastructures de réseaux, de télécommunications, de solutions matérielles et logicielles, de méthodes et de procédures d'automatisation ainsi que leur déploiement, exploitation et sécurisation,
- d'assurer la maintenance résolutive, évolutive, technologique et réglementaire des infrastructures réseaux ou de télécommunications, des matériels et des logiciels,
- de réaliser la veille technique et réglementaire dans les domaines de l'informatique, des réseaux, des télécommunications et de leurs applications au Département,
- d'assurer l'exploitation du S.I.G.D. et d'administration de l'intranet.

En 2018, les interventions ont été axées sur :

- **la sécurisation du parc et des données** avec le renouvellement des infrastructures de cœur de réseau, de serveurs, de stockage et de sauvegarde-restauration de données et le renouvellement de l'infrastructure wifi du Département.

- **le renouvellement de matériel** avec, en ce qui concerne la micro-

informatique, le déploiement de 38 classes mobiles dans 19 collèges publics et privés et le déploiement de 1791 micro-ordinateurs (90 % en remplacement) dans 17 collèges publics, et, en ce qui concerne la téléphonie, le renouvellement des interconnexions informatiques dans le cadre du projet THD'OC et du système de téléphonie IP aux archives départementales et à la médiathèque départementale.

• **le schéma directeur de mise à niveau du pôle des Solidarités Humaines** avec en particulier à la M.D.P.H. la mise en œuvre de VIATRAJECTOIRE (outil de recherche de places disponibles en établissement pour personnes handicapées)...

Par ailleurs, **le développement de nouveaux services en ligne** (demandes de subvention d'investissement, aides aux collégiens), **la dématérialisation des documents** (pièces justificatives, marchés...) et les études préalables à **l'acquisition d'un système de gestion électronique des documents** ont également été des objectifs prioritaires du service dans le cadre de **la modernisation du service public**.

Les moyens généraux

- un budget de plus de 4 M€
- près de 170 marchés suivis
- 2 823 de factures traitées
- 70 déménagements en 2018
- logistique assurée pour 33 manifestations
- 216 jours d'entretien d'espaces verts sur plus d'une dizaine de sites du Département
- 52 livraisons de produits d'entretien, bonbonnes d'eau, fournitures

La gestion des moyens généraux doit permettre de mettre à disposition des

services, des équipements, des fournitures et fluides dans les meilleures conditions de sécurité, de rapidité, de confort d'utilisation, de coût et de développement durable.

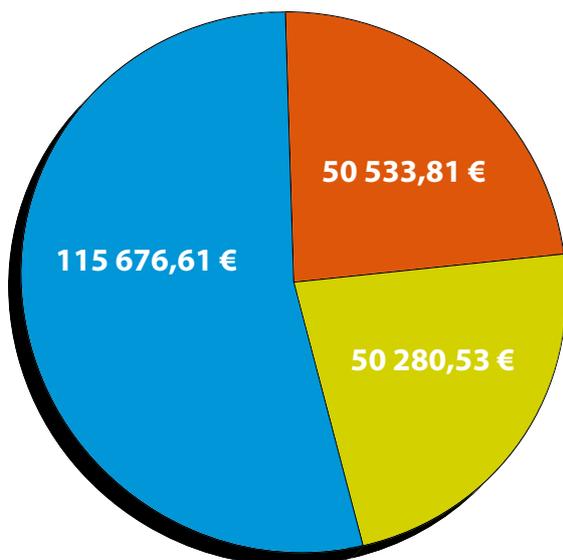
Le service assure à ce titre une triple mission logistique : approvisionnement des services départementaux en consommables et en équipements fournitures de bureau, fournitures techniques, mobiliers de bureau, matériels et outillages etc..., approvisionnement, en fluides, du matériel roulant (carburants) et des bâtiments (gaz, électricité, eau, fuel) et entretien des équipements mobiliers et immobiliers (nettoyage des locaux, des espaces verts, entretien mécanique de la flotte automobile et engins TP etc).

En ce qui concerne les achats hors véhicules, 896 commandes ont été passées en 2018, pour un montant de 727 766,74 €.

Une grande attention est apportée à la **gestion des stocks, au contrôle de l'inventaire, et à la valorisation** des matériels devenus hors d'usage. À ce titre, 50 220,74 € de produits de la vente de matériels ont été perçus cette année.

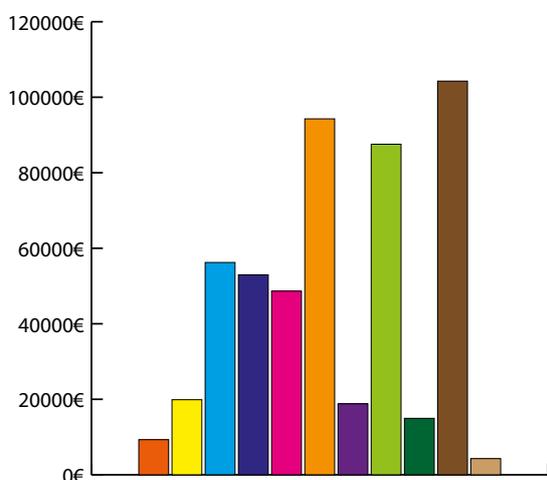
Afin d'optimiser les achats, le Département s'attache également à rédiger des cahiers de charges précis, à mutualiser les matériels dans la mesure du possible, chaque demande étant analysée à cet égard, et à analyser les consommations des fluides avec pour objectif le repérage des anomalies et des sources d'économies.

Répartition des dépenses d'investissement 2018



Matériel et outillage	50 533,81 €
Mobilier de bureau	50 280,53 €
Autres immobilisations	115 676,61 €

Répartition des dépenses de fonctionnement 2018



Autres dépenses	9 296,79 €
Impression	19 884,28 €
Habillement	56 237,59 €
Produits d'entretien	52 972,59 €
Entretien/maintenance	48 635,78 €
Autres fournitures	94 278,12 €
Petit matériel	18 793,87 €
Location	87 558,03 €
Nettoyage vêtements	14 956,40 €
Fournitures de bureau	104 277,20 €
Badges télépéage	4 285,14 €

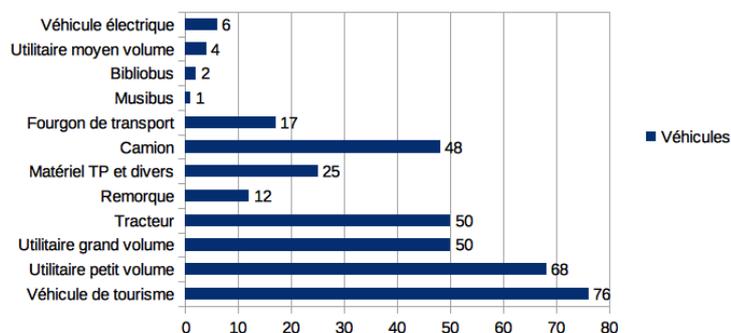
En ce qui concerne la gestion du parc automobile :

- 359 véhicules tourisme et professionnel dont 6 véhicules électriques
- 740 000 € d'acquisition/renouvellement en 2018 dont 14 000 € d'acquisition de bornes électriques
- 70% de véhicules en propriété

Ce parc conséquent impose une gestion rigoureuse : la programmation des acquisitions d'engins, des restitutions de locations, et le nettoyage et l'entretien des véhicules doivent être organisés de façon optimale pour garantir la continuité de service.

Le Département a décidé depuis 3 ans la mutualisation des véhicules dans les secteurs où l'activité le permet. Ainsi, 4 pools d'un total de 31 véhicules ont été progressivement constitués ; cette organisation devrait encore connaître des évolutions sur 2019.

Répartition par catégorie de véhicule



L'atelier mécanique départemental permet d'assurer en interne, à moindre coût, et avec une plus grande flexibilité, une grande partie de l'entretien et des réparations de cette flotte ainsi que du matériel professionnel.

13 agents régulièrement formés assurent ces missions, pour les 3/4 en régie et 1/4 en externalisation.

Près de 2 000 interventions ont été réalisées en 2018 par l'atelier mécanique : 1 531 interventions en mécanique générale, 191 en carrosserie /bris de glace, 193 en motoculture et petits matériels, 14 en maintenance réseau radio.

Compte tenu du volume de factures traitées, le service des moyens généraux s'est attaché, en 2018, à progressivement mettre en place les procédures permettant d'anticiper la dématérialisation des pièces jointes aux paiements.

Le patrimoine

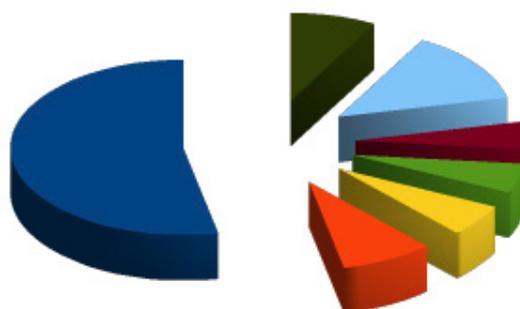
- 138 bâtiments
- 265 000 m² de plancher
- 1380 demandes d'interventions urgentes de réparation
- près de 60 % de ces demandes traitées en direct, le solde par entreprises

La gestion de l'immobilier doit permettre au Conseil départemental d'assurer ses missions dans les meilleures conditions d'accueil sur l'ensemble du territoire, et de maintenir son patrimoine.

Aussi, le service immobilier s'attache à garantir la conformité des bâtiments, à les préserver et les faire évoluer, à mener à bien les projets de construction ou de rénovation, à optimiser la gestion immobilière et à apporter les éléments de décision pour la faisabilité de projets, et limiter l'empreinte écologique des bâtiments départementaux.

Actuellement, le patrimoine immobilier départemental se compose de 138 bâtiments (dont 33 sont en location) soit 265 407 m² de plancher répartis comme suit :

Répartition des bâtiments par m² bâti



- **Éducation :**
17 collèges (7 SEGPA) et 15 gymnases, le centre universitaire et Centre d'Information et Orientation (CIO)
- **Sport:**
15 gymnases
- **Pôle solidarités humaines :**
25 bâtiments pour le pôle des Solidarités humaines, 15 bâtiments dédiés au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (C-DEF) et l'IMEP
- **Bâtiments culturels :**
Archives départementales, médiathèque départementale, Espace des Augustins, Abbaye de Belleperche
- **Direction de l'aménagement et de la voirie :**
21 bâtiments (antennes, subdivisions et centre technique départemental)
- **Divers :**
20 bâtiments divers, dont le site de l'hôtel du département, le Château, la base de loisirs de Saint Nicolas de la Grave, le laboratoire vétérinaire, la Paierie départementale
- **Gendarmeries :**
17 gendarmeries (brigades + logements)

Le Département a programmé en 2018 un programme de gros entretien annuel de près de 3 M€ pour la réhabilitation des collèges, gymnases, gendarmeries, subdivisions ou antennes départementales, bâtiments de la solidarité départementale, bâtiments culturels...

500 000 € ont été consacrés en 2018 aux petits travaux d'entretien ou d'urgence, ainsi qu'à la gestion des contrats d'entretien et de vérifications.

Par ailleurs le Département assure la maîtrise d'ouvrage, et parfois la maîtrise d'œuvre, de ses projets ; il a en revanche fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'opération complexe de restructuration du Centre Universitaire.

Les équipes départementales ont suivi à ce titre en 2018 :

- les travaux de construction de la Halle Sport du collège Azana à Montauban,
- le lancement des études pour la construction du 18ème collège à Verdun sur Garonne,
- le plan pluriannuel de restructuration des collèges,
- le lancement des études en vue de la construction du CDEF
- les travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture de la Médiathèque Départementale
- la 1^{ère} tranche de travaux aux Archives départementales
- Travaux de rénovation de la piscine de la Base de Loisirs de Saint Nicolas de la Grave.

Le Département porte à la location certains bâtiments dont il est propriétaire : 1 007 532,50 € de loyers ont été perçus à ce titre en 2018 (gendarmeries, bâtiments administratifs...).

Les finances

Le Tarn et Garonne évolue dans un contexte financier contraint. Comme de nombreux départements, il doit faire face à des transferts réguliers de compétences, avec des taux de compensations inégaux, et des soutiens de l'Etat en constante diminution.

L'attractivité qu'il exerce, en affichant la croissance de population la plus forte de la Région Occitanie n'est pas sans impact sur les équilibres financiers départementaux, au travers des besoins en équipements structurants ou en services à la population.

Le département présente encore, comme bien des territoires, des indicateurs défavorables (taux de chômage élevé, faible revenu moyen...), qui impactent directement les finances départementales, en particulier au travers l'octroi d'aides à la personne.

C'est dans ce cadre contraint que la politique financière départementale a été définie : le Département a choisi de mener des actions soutenables financièrement pour les usagers, les citoyens, et les générations futures. Cela se traduit par :

- une croissance zéro pour la fiscalité depuis 2015
- un désendettement régulier
- une désensibilisation des emprunts à risque
- la recherche de leviers financiers (appels à projet de l'Etat, fonds européens...)
- l'optimisation des dépenses de structure
- des investissements mesurés et réfléchis
- une valorisation du patrimoine immobilier
- une prospective pour évaluer l'impact des actions dans la durée

Ainsi, il a pu être préservé un volume d'épargne nette et une marge d'auto-financement appropriés.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi de finances et de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le Gouvernement a souhaité mettre fin à la baisse unilatérale des dotations, sous réserve d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement de la part des collectivités, plafonnées à 1.2%, sous peine de pénalités financières.

Le Département a ainsi signé début 2018 une contractualisation avec l'Etat, s'engageant d'une part à respecter cette trajectoire, et d'autre part une capacité de désendettement plafonnée à 10 ans.

Fin 2018, on constate une trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement bien inférieure, arrêtée à 0.98%, et une capacité de désendettement de seulement 6 ans et 3 mois.

Le Département s'attache également à maintenir **une qualité comptable et des délais de paiement les plus courts.**

Ainsi, la note Conseil départemental de 19,3 a été maintenue en 2018, le taux d'erreur global pour le budget principal constaté par le payeur est de 0,03 % en 2018 et les délais de paiement sont de 14,97 jours.

Volumétrie des écritures passées en 2018 (y compris écritures d'annulation)

	Budget principal	Base de loisirs	Laboratoire	SATESE	CDEF	IMEP	TGCC	RU	Total
Mandats	33 637	1140	2027	398	1410	1685	319	1186	41802
Titres	14 598	268	6228	177	62	259	155	173	21920
Total	48 235	1408	8255	575	1472	1944	474	1359	63722

Bilan 2018

- Les réalisations 2018

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Budget principal	55 273 538 €	259 828 285 €	315 101 824 €
CDEF	152 564 €	1 697 550 €	1 850 114 €
IMEP	476 192 €	2 312 051 €	2 797 243 €
Base de loisirs	1 279 210 €	1 106 023 €	2 385 233 €
Restaurant Universitaire	4 943 €	434 760 €	439 703 €
Laboratoire vétérinaire	66 229 €	2 849 571 €	2 915 800 €
SATESE	279 €	627 086 €	627 365 €
TG Conseil collectivités	0 €	469 544 €	469 544 €
TOTAL	57 252 955 €	269 333 870 €	326 586 825 €

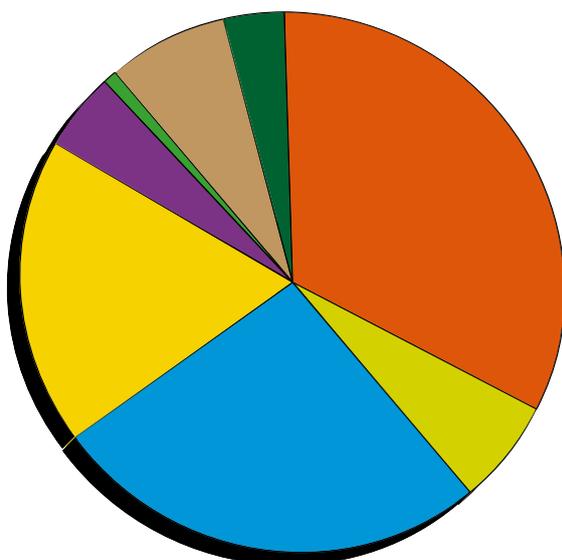
- Les résultats 2018 pour le budget principal 2018

SECTION	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Mouvements réels + reprise des résultats de 2017	45 823 251,76 €	55 273 538,18 €	- 9 450 286,42 €
Mouvements d'ordre	23 308 855,30 €	9 456 380,83 €	13 852 474,47 €
Total investissement	69 132 107,06 €	64 729 919,01 €	4 402 188,05 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Mouvements réels + reprise des résultats de 2017	312 127 827,81 €	259 828 285,39 €	52 299 542,42 €
Mouvements d'ordre	9 343 360,19 €	23 195 834,66 €	- 13 852 474,47 €
Total fonctionnement	321 471 188,00 €	283 024 120,05 €	38 447 067,95 €
TOTAL	390 603 295,06 €	347 754 039,06 €	42 849 259,00 €

Compte tenu des reports, l'exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 17 959 092,65 €.

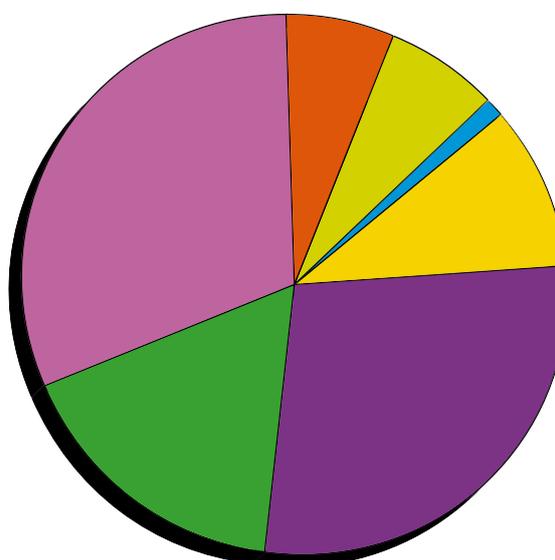
Réalisations du budget principal par nature

Recettes de Fonctionnement



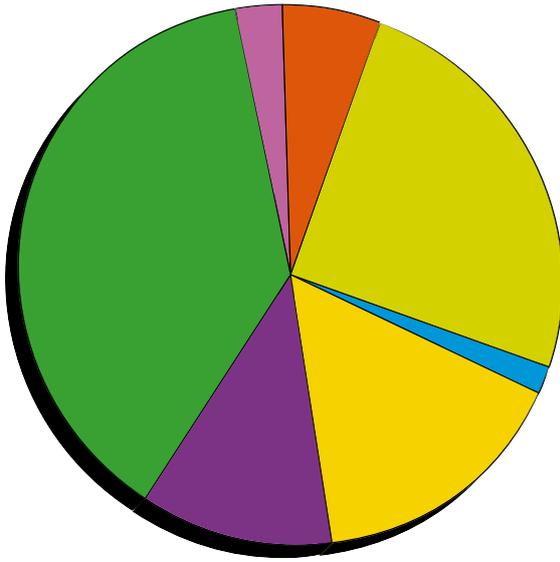
Fiscalité directe	102 642 020,00 €
Excédent 2017 reporté	19 749 496,82 €
Fiscalité indirecte	82 138 150,76 €
Dotations	57 025 458,71 €
Autre produits de gestion	14 393 884,01 €
Autres recettes et atténuation de charges	2 702 140,35 €
RSA	22 821 026,55 €
APA	10 655 650,61 €

Recettes d'Investissement



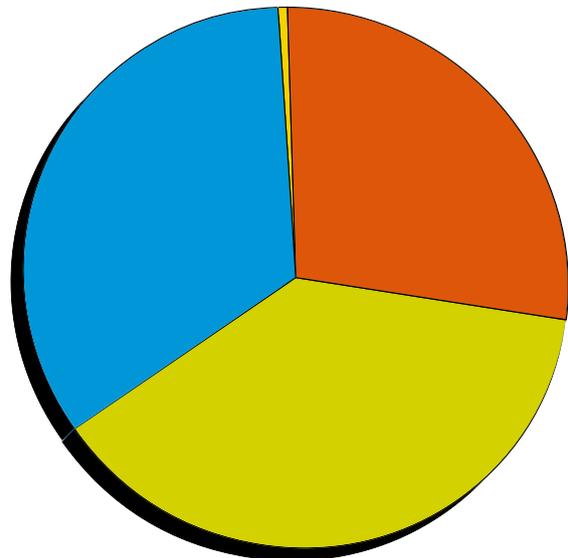
F.C.T.V.A.	2 966 656,91 €
D.G.E. ET D.D.E.C.	3 044 205,04 €
Produits amendes radars et divers	556 563,91 €
Subventions et participations	4 406 323,90 €
Emprunts	13 000 000,00 €
Excédent reporté 2017	7 674 503,22 €
Couverture du besoin de financement	14 174 998,78 €

Dépenses de fonctionnement



Charges à caractère général	15 682 451,90 €
Charges de personnel	64 092 331,57 €
Charges diverses et atténuation de produits	4 175 310,00 €
RSA	41 381 324,76 €
APA	29 489 959,30 €
Autres dépenses de gestion courante	98 261 413,54 €
Charges financières	6 745 494,32 €

Dépenses d'investissement



Remboursement capital dette	15 232 727,75 €
Dépenses investissements directes	21 059 734,54 €
subventions équipements versées	18 818 227,79 €
Autres dépenses investissement	162 848,10 €



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

